

relations

MONTREAL

MAI 1973

NUMÉRO 382

PRIX 75¢

CPQ—PQ: la bataille des manifestes

entre le Conseil du patronat du Québec et le Parti québécois
— Irénée Desrochers

OUI À LA VIE!

les handicapés dans la famille humaine — Julien Harvey
les USA et l'avortement libre — Marcel Marcotte

ONU 1974: les problèmes de population

les politiques « implicites » d'Ottawa en matière de population
— Guy Bourgeault

LE RAPPORT GENDRON

et sa demi-révolution... tranquille
— Richard Arès

"KAMOURASKA"

Anne Hébert ou Claude Jutra... ou Michel Brault ?
— Yves Lever

relations

revue du mois
publiée par un groupe de membres de la Compagnie de Jésus

COMITÉ DE RÉDACTION :

Irénée DESROCHERS, directeur
Guy BOURGEAULT, secrétaire
Richard ARÈS, Albert BEAUDRY, René CHAMPAGNE,
Jacques CHÉNEVERT, Gabriel DUSSAULT, Michel DUS-
SAULT, Julien HARVEY, Marcel MARCOTTE, Yves VAIL-
LANCOURT.

ADMINISTRATION : Albert PLANTE

RÉDACTION, ADMINISTRATION et ABONNEMENTS :

8100, boul. Saint-Laurent, Montréal 351 —
tél.: 387-2541.

PUBLICITÉ et RELATIONS PUBLIQUES : Pauline HOULE, C.P. 565,
Station « H », Montréal 107. Tél.: 387-2541.

numéro 382
mai 1973

SOMMAIRE

Le CPQ et le PQ

La bataille des manifestes: le Conseil du patronat du Québec
et le Parti québécois Irénée DESROCHERS 131

Oui à la vie !

L'aventure évangélique aujourd'hui — à propos d'un livre
récent de Jean Vanier Julien HARVEY 135

Le Rapport Gendron (III)

Le Rapport Gendron et ses recommandations pour faire du
français la langue de travail au Québec . Richard ARÈS 136

Église et politique

La survivance du Canada et l'Église . Raymond LEMIEUX 140

Dossier Avortement

La Cour suprême des États-Unis et l'avortement libre
Marcel MARCOTTE 144

ONU 1974

Les politiques « implicites » d'Ottawa en matière
de population Guy BOURGEAULT 149

Billet

Visions de mai Paul FORTIN 152

Chroniques

Littérature: Un cercle enchanté — l'Élan d'Amérique, d'André
Langevin Gabrielle POULIN 153
— Poètes d'hier et d'avant-hier (2) . . René DIONNE 158

Théâtre: Rire... ou ne pas rire ?
Georges-Henri D'AUTEUIL 155

Cinéma: Kamouraska, un film de Claude Jutra . Yves LEVER 157

Ouvrages reçus 143

Relations est une publication des Éditions Bellarmin.

Prix de l'abonnement: \$7 par année. Le numéro: 75¢.

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des
abonnements pour la revue.



Relations est membre de l'Audit Bureau of Cir-
culations. Ses articles sont répertoriés dans le
Canadian Periodical Index, publication de l'As-
sociation canadienne des Bibliothèques, et dans
le *Répertoire canadien sur l'éducation*. Dépôt
légal, Bibliothèque nationale du Québec.

Courrier de la deuxième classe — Enregistrement no 0143.

Nouveautés

HAUTS FAITS DU CANADA FRANÇAIS relevés et commentés par des Anglophones

par SÉRAPHIN MARION
de la Société royale

ISBN-0-7766-1301-4

15 x 22 cm., 208 pages — Prix: \$4.80

DU LANGAGE

A. Martinet et M. Merleau-Ponty

par GHYSLAIN CHARRON

ISBN-0-7766-1011-2

15,5 x 23,5 cm., 200 pages — Prix: \$4.50

ANTOINE DU PERIER LES AMOURS DE PISTON ET DE FORTUNIE

Texte critique avec Introduction et Notes
par ROMÉO ARBOUR

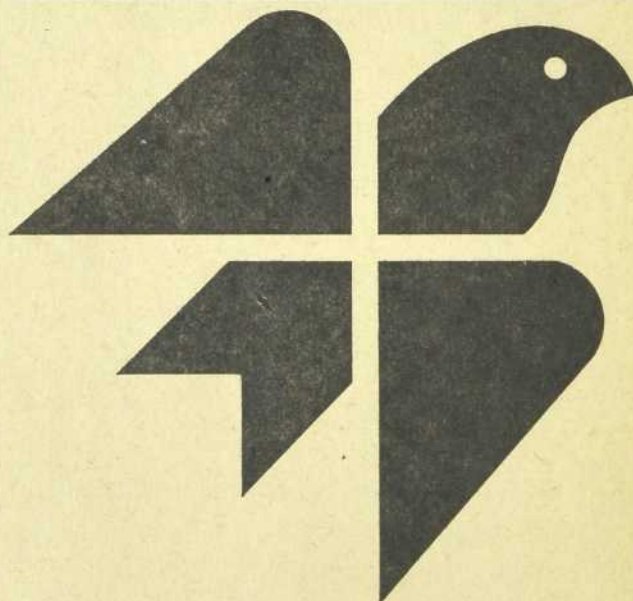
ISBN-0-7766-4152-2

15 x 22 cm., 152 pages — Prix: \$3.75

En vente chez votre libraire et aux :

ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

Ottawa, Ontario, Canada,
K1N 6N5



un peu plus par-ci...
un peu plus par-là...

ça donne
beaucoup plus
avec
la BCN

Banque Canadienne Nationale

La bataille des manifestes

le Conseil du patronat du Québec et le Parti québécois

par
Irinée Desrochers

Des escarmouches

Je me proposais de poursuivre sereinement l'étude des problèmes abordés par le manifeste du Conseil du patronat du Québec (CPQ), *Détruire le système actuel? C'est à y penser* (oct. 1972). On en a si peu parlé au Québec qu'il est passé à peu près inaperçu; mais son importance relative, au moins a priori, à cause de l'importance même des forces que veut représenter le CPQ, était demeurée intacte à mes yeux. Les centrales syndicales, CSN, FTQ, CEQ, avaient publié, chacune, leur manifeste. Le CPQ, trouvant que « bon nombre de penseurs marxistes québécois s'en prennent au régime d'entreprise privée » (son manifeste, p. 50), invitait la population à y penser deux fois avant de détruire le système économique actuel.

Manifeste contre manifestes, voilà qui promettait une session d'étude assez utile, sinon agréable, d'autant plus que M. Jean Gérin-Lajoie, directeur des métallos et vice-président de la FTQ, avait participé à la mêlée en publiant, en août dernier, une longue déclaration-manifeste intitulée « Le syndicalisme québécois à la recherche d'une orientation »¹.

Mais le CPQ a décidé d'élargir le champ de bataille. Le Parti québécois avait publié, à peu près en même temps que le CPQ publiait le sien, un manifeste intitulé *Quand nous serons vraiment chez nous*, préparé par le Conseil exécutif du PQ, en vue du congrès national du parti. Ce congrès du PQ ayant eu lieu à la fin de février dernier, le CPQ était prêt à mener une attaque contre le manifeste de l'Exécutif du PQ et certaines résolutions votées à ce congrès national du parti.

1. Jean Gérin-Lajoie, « Où va le syndicalisme québécois? », *Le Devoir*, 21 et 22 août 1972; *Le Métallo*, août 1972.

Ce fut donc la conférence présentée à la Chambre de commerce de Montréal par M. Charles Perrault, président du CPQ, le 20 mars, une semaine exactement après celle qu'avait faite à la même tribune M. René Lévesque, chef du PQ². Dans un éditorial du *Devoir*, le 22 mars, M. Claude Ryan exprimait l'avis que M. Charles Perrault avait fait une lecture superficielle et incomplète du programme du PQ, quand il n'en faussait pas carrément le sens.

L'intérêt de ce débat s'est mis à grandir à partir du moment où M. Perrault adressa une longue réponse à M. Ryan, parue dans le *Devoir* du 27 mars. Une première lecture rapide de cette réponse, contenant plusieurs citations assez longues, pouvait, en effet, laisser l'impression que cet éditorialiste s'était peut-être fait, comme on dit, « rentrer un coin ». Cela promettait de devenir vraiment intéressant: M. Ryan allait certainement répondre! Avant de m'engager plus à fond, au centre de la vraie bataille des manifestes, dans l'étude plus sérieuse du manifeste publié par le Conseil du patronat lui-même, il valait donc la peine d'examiner ces récentes escarmouches.

Le retour au texte même du manifeste de l'Exécutif du PQ et des résolutions votées au dernier congrès national du parti permet de relire, d'un œil beaucoup plus attentif, les attaques de M. Perrault contre certaines positions du PQ, et surtout sa réponse à M. Ryan.

Premier exemple

Il est question de la *nationalisation des banques à charte privées*. Dans sa réponse à M. Ryan, M. Perrault donne une longue citation d'environ vingt lignes tirée des pages 81-82 du manifeste du PQ. (Il n'y a qu'une seule édition de ce manifeste; nous avons donc la même édition que M. Per-

Je distingue ici bien nettement les questions de fond elles-mêmes de la façon d'argumenter qu'utilise ici et là M. Perrault. Pour ce qui est des questions de fond, il est inévitable que je veuille plus tard en aborder quelques-unes; cette fois, je veux m'en tenir, pour mieux apprendre à lire les textes du CPQ, à relever seulement quelques exemples du style d'attaque de M. Perrault.

M. Ryan avait donc reproché à M. Perrault de n'avoir pas informé objectivement son auditoire et le public. Il lui signalait un certain littéralisme qui incline à dramatiser des bouts de textes isolés du cadre général dans lequel ils s'inscrivent. Surtout, il ajoutait: « Lorsque ce littéralisme va jusqu'à tronquer les textes et à leur faire dire des choses qui ne s'y trouvent point, il perd toute crédibilité. » M. Perrault s'était donc fait dire, bien explicitement, le danger de « tronquer les textes ». Très malheureusement, même après cette remarque de M. Ryan, M. Perrault, se fiant peut-être trop aux ciseaux de ses secrétaires et assistants, a cité de façon fort curieuse certains textes du PQ, dans la réponse qu'il a voulu faire à M. Ryan. Le lecteur jugera lui-même si ces textes ont été tronqués, si leur sens a été changé. Remarquons bien qu'il ne s'agit pas ici, immédiatement, de la valeur des positions présentes ou futures soit du PQ soit du CPQ; il s'agit, en toute hypothèse, de la valeur du *type d'argumentation* utilisé ici et là par M. Perrault.

Voici cette citation au complet; le texte en caractère ordinaire est celui qu'a présenté M. Perrault à ses lecteurs; les parties du texte qui sont *en italique* sont celles que M. Perrault a *supprimées*. Il est certes permis et, dans bien des cas, même louable, d'omettre des passages, afin de ne pas

surcharger la lecture, pourvu que ces omissions n'aient pas de conséquence pour le sens du passage, ni pour la ligne d'argumentation qu'on veut en tirer. Quel est ici le cas ?

... Il serait également utile que le gouvernement du Québec acquiesce [ici M. Perrault corrige une faute de français en mettant « acquiesce »] le contrôle d'une ou deux de ces banques à charte, parmi les plus importantes, afin que cette ou ces banques [M. Perrault spécifie en ajoutant « à charte »] puissent, en particulier, servir à changer les règles de la concurrence si le besoin s'en fait sentir.

Enfin, on peut songer à laisser l'une ou l'autre des banques sous contrôle d'intérêts privés non communautaires, si tant est que l'on veuille maintenir une certaine variété de formules et d'attitudes dans un domaine aussi stratégique que le crédit.

De plus, il est important de réserver une partie minoritaire du capital-actions des banques au petit épargnant, et une autre à la Caisse de Dépôt. Le contrôle réel, lui, se partagera dans la plupart des cas entre les organismes communautaires d'épargne et l'Etat.

Ainsi se trouvera rapatrié d'un coup tout le cœur du système financier, sur lequel le contrôle sera désormais exercé par les pouvoirs publics, les coopératives d'épargne et les citoyens, dans des proportions qui varieront selon les institutions. Ne nous faisons d'ailleurs aucune illusion sur le rôle que pourrait jouer, à la limite, le quart du capital-actions détenu à l'étranger. Face à un contrôle solidement établi au Québec, il sera vraisemblablement mis en vente. Il ne présenterait, en effet, plus guère d'intérêt pour son détenteur. [3]

Une telle transformation du système bancaire n'exigera pas des sommes considérables. La nationalisation pure et simple de tout le système bancaire coûterait moins que le montant de la nationalisation des compagnies d'électricité en 1962. Comme la Caisse de Dépôt est déjà un actionnaire important de toutes les banques à charte, que les Caisses Populaires ont déjà une partie appréciable du capital-actions d'une d'entre elles, et compte tenu des propositions ci-dessus, il devient évident que le coût pour l'Etat québécois de la transformation [ici le mot transformation est remplacé par « l'opération »] suggérée serait moins cher qu'un barrage de taille moyenne de l'Hydro-Québec. (pp. 81-82.)

Dans sa présentation personnelle du texte qu'il va citer, M. Perrault parle de nationalisation pure et simple de tout le système bancaire. Le manifeste, lui, parle de laisser l'une ou l'autre des banques sous contrôle d'intérêts privés non communautaires, si tant est que l'on veuille maintenir une certaine variété de formules et d'attitudes dans un domaine aussi stratégique que le crédit; mais M. Perrault supprime en entier ce paragraphe. En plus de son importance propre, ce pas-

sage particulier qui est omis pourrait éclairer le lecteur pour qu'il comprenne plus facilement ce qui va suivre.

Le manifeste parle, au conditionnel, de ce que « coûterait » la nationalisation pure et simple de tout le système bancaire; M. Perrault garde forcément le conditionnel dans le corps de cette longue citation, mais il le supprime dans son propre texte où il présente cette citation, laissant ainsi l'impression au lecteur que le manifeste du PQ, à l'affirmatif, parle plus précisément de « nationalisation (c'est M. Perrault qui souligne) pure et simple de tout le système bancaire ». Certainement que le manifeste en parle, mais au conditionnel, dans le but de donner une perspective générale permettant d'évaluer un peu le coût de la transformation particulière que prône le manifeste; il peut s'agir d'une « opération », mot qu'on trouve dans la version de M. Perrault, mais pas dans le sens qu'il s'agirait en fait, dans l'intention des auteurs du manifeste, d'une opération

d'achat global de tout le système. La phrase dans laquelle le manifeste parle, non au conditionnel, mais au futur, donc à l'affirmatif, de la transformation particulière que le manifeste a décrite longuement plus haut (cette phrase est la suivante: « Une telle transformation du système bancaire n'exigera pas des sommes considérables »; c'est moi qui souligne), cette phrase-là, M. Perrault l'a tout simplement biffée.

M. Perrault donne certainement l'impression qu'il veut ainsi nous faire croire que le manifeste du PQ prône tout simplement la nationalisation pure et simple de tout le système bancaire. Encore une fois, il ne s'agit pas ici de la valeur même des positions du PQ ou de celles de M. Perrault, mais de la façon dont il argumente.

A la fin de cette longue citation abrégée comme l'on sait, M. Perrault ajoute candidement: « Je n'argumente pas. Je lis simplement le manifeste du PQ. »

Deuxième exemple

Il s'agit, cette fois, de la façon de voir le rôle du gouvernement. Dans sa réponse à M. Ryan, M. Perrault est en train de tirer sa conclusion finale. Il écrit: « Quand je lis finalement dans le manifeste

... le gouvernement est partout devenu le surveillant, le régulateur et en fait le responsable du fonctionnement de l'économie (manifeste, p. 55)

je ne peux qu'en conclure qu'un pareil encadrement n'offre pas grand chose de bon pour l'avenir de l'entreprise privée au Québec. »

Que comprendront nombre de lecteurs en lisant cette citation du manifeste du PQ, telle que présentée par M. Perrault? Vu la façon dont M. Perrault encastre cette citation particulière dans sa propre conclusion, à savoir qu'il ne peut qu'en conclure (de ce rôle du gouvernement) qu'un pareil encadrement n'offre pas grand chose de bon pour l'avenir de l'entreprise privée au Québec, beaucoup de lecteurs seront portés à croire que, dans cette citation du manifeste, il s'agit de l'application suivante: le gouvernement (constitué par le PQ au pouvoir dans un Québec indépendant) est partout (c'est-à-dire dans tous les secteurs et recoins de l'économie du Québec) devenu le surveillant, le régulateur et en fait le responsable de l'économie

(comme si le Québec indépendant deviendrait, à ce point de vue du rôle du gouvernement, une exception à côté d'autres pays comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, etc.).

Il suffit de donner au complet la citation utilisée par M. Perrault, pour voir que le sens est tout autre. Le manifeste dit en effet:

A une époque où le gouvernement est partout devenu le surveillant, le régulateur et en fait le responsable du fonctionnement de l'économie, cette attitude [le

2. « René Lévesque aux hommes d'affaires: Arrêtez de faire peur au monde! », *Le Devoir*, 14 mars 1973, p. 3. — « Selon le président du Conseil du patronat, le programme économique du PQ marquerait l'arrêt de mort de l'entreprise au Québec », *Le Devoir*, 21 mars 1973; d'assez larges extraits de cette conférence de M. Perrault furent publiés dans *Le Devoir*, 22 mars 1973, p. 5; voir aussi la réponse que fit M. René Lévesque à la conférence de M. Perrault, « René Lévesque conteste les faits allégués par le président du CPQ », *Le Devoir*, 22 mars 1973, p. 2.

3. Les deux dernières phrases, au sujet du « quart du capital-actions détenu à l'étranger », s'expliquent par un passage donné plus haut, à la page 80 du manifeste: « La première [démarche] serait de transcrire dans la législation du Québec les dispositions de la loi fédérale prescrivant qu'un actionnaire ne peut être propriétaire de plus de 10%, et que les non-résidents ne peuvent ensemble disposer de plus de 25% du capital-actions d'une banque à charte. »

contexte indique qu'il s'agit de « mentalité de colonisé » et de l'acceptation de nos « rois nègres »] est sans doute la cause principale du retard à moderniser et à réorganiser celle du Québec. (C'est moi qui souligne.)

Le texte du manifeste veut donc dire: à une époque où le gouvernement est partout devenu, c'est-à-dire dans tous les pays modernes, tels les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest dont il est question au bas de cette même page 55; partout, c'est-à-dire « dans toute société contemporaine » où l'État remplit « ce rôle de moteur central » (voir p. 22 du manifeste); partout devenu le surveillant, le régulateur et en fait le responsable du fonctionnement de l'économie, c'est-à-dire que dans ces pays modernes, tels les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest, les centres de décision majeurs de l'économie (nous sommes dans un chapitre où il est question de l'économie générale du Québec, et non d'abord de l'entreprise elle-même) sont à l'intérieur même de ces sociétés, alors que, dans le cas du Québec, ces décisions découlant des centres de décision majeurs sont presque toutes prises à l'extérieur de la société québécoise (p. 54). Du point de vue particulier dont il est question dans cette citation, c'est-à-dire du rôle du gouvernement, le manifeste du PQ demande donc que le Québec soit comme ces autres pays modernes et cesse d'être une exception. Faudrait-il croire que, à l'avis de M. Perrault, l'encadrement qui existe dans des pays comme les États-Unis et les pays de l'Europe de l'Ouest n'y offre pas grand chose de bon pour l'avenir de l'entreprise privée ?

Dans le paragraphe d'où les deux lignes en question sont extraites, il s'agit, immédiatement, d'un énoncé de principe général, et non pas des applications diverses et discutables qui pourront ou pourraient en être faites. En tant que tel, cet énoncé de principe général, par rapport au rôle de l'État intervenant dans le fonctionnement de l'économie, est passablement répandu au Québec, et probablement admis par plus d'un patron ou dirigeant d'entreprise. Ce phénomène de psychologie sociale est dû, en partie, au fait que, depuis bien des années, dans le milieu du Québec, certains passages de *Quadragesimo anno* et de *Mater et magis-*

tra, pour ne pas parler d'autres textes des Papes, ont flotté pour ainsi dire dans l'air que nous respirons. Il n'est peut-être pas inutile d'en citer l'un ou l'autre, vu la façon dont M. Perrault a utilisé cette citation de deux lignes qu'il a tirée du manifeste du PQ.

Quand on dit que le gouvernement est partout devenu, pour affirmer qu'il doit donc devenir au Québec aussi, « le surveillant, le régulateur et en fait le responsable du fonctionnement de l'économie », est-on si loin de *Quadragesimo anno* ? Pie XI décrit les deux aspects, négatif et positif, du principe de subsidiarité: il rappelle que « l'objet naturel de toute intervention en matière sociale est d'aider les membres du corps social, et non pas de les détruire ni de les absorber » (n. 87), et il ajoute que l'autorité publique

pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité (n. 88).

Est-on si loin de la pensée de *Mater et Magistra* ? Jean XXIII y écrit au n. 53:

Cette intervention de l'État pour encourager, stimuler, coordonner, suppléer et intégrer s'appuie sur le principe de subsidiarité, formulé par Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo anno* (et suit une citation de QA, n. 86).

Un débat public nécessaire

Ces malheureux exemples de citations « retravaillées » donnent l'impression que le dialogue avec M. Perrault peut être une expérience assez difficile. Peut-être va-t-il ainsi jusqu'à briser lui-même ce dialogue: c'est un fait que M. Ryan n'a pas répondu à sa réponse. M. Perrault a pourtant des points de vue importants à faire valoir. On aimerait, dans le débat public qui devrait avoir lieu, le voir défendre ces points de vue, avec une habileté de bon aloi, particulièrement sur l'application de certains principes généraux à la situation historique du Québec.

Une plus grande confiance en ces valeurs que représente la fonction d'entrepreneur et de dirigeant d'entreprise privée, à la condition, difficile à réaliser, que l'efficacité économique de celle-ci et sa finalité sociale soient toutes deux respectées, aiderait à rendre le dialogue plus calme et plus assuré. La peur énerve et demeure mauvaise

Jean XXIII, sans doute, fait précéder et suivre ce passage de paragraphes où il cherche à décrire un équilibre entre l'initiative privée et l'intervention des pouvoirs publics en matière économique (nn. 51 et 52); il insiste cependant:

Il est vrai que, de nos jours, le développement des sciences et des techniques offre aux pouvoirs publics de plus amples possibilités de réduire les déséquilibres entre les divers secteurs de l'économie, entre les différentes régions d'un même pays et même entre les diverses nations du monde. Il permet aussi de limiter les désordres consécutifs aux fluctuations de la conjoncture et de mettre en œuvre des remèdes efficaces pour empêcher le chômage massif. C'est pourquoi on demande avec insistance aux pouvoirs publics, responsables du bien commun, d'exercer dans le domaine économique une action plus variée, plus vaste et mieux ordonnée qu'autrefois, et d'adapter à cette fin leurs institutions, leurs organes, leurs moyens et leurs méthodes (n. 54).

M. Perrault sera peut-être sur un terrain plus solide, s'il s'en prend à d'autres passages du manifeste du PQ, surtout quand il est question de diverses applications de principes généraux; mais sa façon d'utiliser ces quelques lignes du manifeste où il est question d'un énoncé de principe général sur le rôle de l'État l'a placé sur un terrain un peu trop glissant. Encore une fois, les ciseaux qui ont servi à couper le début de la citation sont de trop sur le pupitre de ses secrétaires.

conseillère. Le Parti Québécois, de son côté, peut craindre de faire peur à un trop grand nombre d'électeurs, avec certaines de ses résolutions, telle cette première résolution sur le pouvoir des travailleurs dans l'entreprise, que le congrès national a d'abord effectivement votée, puis, à la demande de certains membres de l'Exécutif du parti, a finalement rejetée, samedi soir le 24 février dernier⁴. Mais il y a malheureusement un peu trop de vrai, — comme le concédait aussi un représentant du monde patronal⁵, — dans la remarque cinglante que M. René Lévesque avait faite aux hommes d'affaires, lors de sa conférence à la Chambre de commerce de Montréal: « Arrêtez de faire peur au monde ! »

Il est évident que le PQ est en recherche sur les modalités de participation dans la vie économique au niveau de l'économie du Québec et au

4. « Le pouvoir aux travailleurs ? Le PQ répond: oui, non, non, oui », *Le Devoir*, 26 février 1973, p. 7.

5. Arthur Bédard, « Des propos qui donnent raison à René Lévesque », *Le Devoir*, 11 avril 1973, p. 4.

niveau de l'entreprise. Dans les résolutions du dernier congrès national du PQ et même dans le manifeste⁶ de son Conseil exécutif, il y a, au-delà des fautes de style, assez de passages restés obscurs, assez de problèmes complexes qui sont fort discutables, et d'ailleurs fort discutés au sein même de ce parti politique, pour que le Conseil du patronat du Québec ait ample matière à poursuivre un dialogue vigoureux et éclairant. Le public ne demande pas mieux.

A M. Ryan qui affirmait que « les secteurs qui demeureraient ouverts à l'initiative privée sous un régime péquiste seraient, du moins d'après les indications actuelles, plus nombreux et plus importants que ne veut le faire croire M. Perrault », ce dernier ne ferait plus, je crois, la demande suivante, vraiment trop globale: « Mais indiquez-moi, je vous prie, dans le manifeste du PQ et dans les résolutions du congrès de février dernier, sur quoi vous basez cette affirmation. » Une

lecture beaucoup plus attentive, moins alarmiste, de l'ensemble des textes du PQ, ferait découvrir le rôle qui, dans la pensée actuelle du PQ, est départi à l'entreprise privée. Cette découverte se fera sans doute à travers des accents que veut mettre ailleurs le parti, pour mieux protéger ce qui lui paraît le bien commun supérieur. Les membres du CPQ pourraient assez facilement fournir cet effort de lecture, s'ils reconnaissent d'abord que nous en sommes tous là: les différentes parties prenantes, on le sait, ont chacune leur chanson, et chacune y va de ses propres accents, le CPQ comme les autres, d'ailleurs. Le texte de la réponse de M. Perrault à M. Ryan semble l'indiquer assez. La lecture du manifeste du CPQ lui aussi suppose pour bien des lecteurs, très habitués par le souci du progrès social et des exigences du bien commun général, et qui viennent d'autres horizons que celui du CPQ, toute une acclimatation et même un effort de lecture, à travers les accents que met le CPQ sur la liberté et l'efficacité de l'entreprise privée.

entreprises en question (qui paient 94% du budget à elles seules), domine, de façon générale, on s'en doute, l'influence du pouvoir économique des anglophones et du pouvoir économique des capitaux étrangers. Cette hypothèse vraisemblable ne ferait, évidemment, que renforcer la position que le PQ et d'autres soutiennent, au sujet de la nécessité d'une intervention, dans l'économie du Québec, de la part de la société québécoise, et particulièrement de son principal instrument, le gouvernement du Québec.

Ceci dit, en attendant la réponse savoureuse que le CPQ fera peut-être à M. Arthur Bédard, j'essaie de me remettre, cette fois, à l'étude du manifeste du Conseil du patronat du Québec, avec autant de sérénité qu'auparavant.

19 avril 1973.

Changement ou « no change » ?

Il faudrait aborder des questions de fond pour discuter de la valeur de l'affirmation suivante de M. Perrault: « Le PQ nous présente une vision de la grande entreprise privée qui n'est guère conciliable avec l'entreprise privée telle que nous la connaissons au Québec à l'heure actuelle » (c'est moi qui souligne). Disons simplement que non seulement, dans le grand public, bien des gens pensent que la grande entreprise « telle que nous la connaissons au Québec à l'heure actuelle » doit changer, et que, pour eux, cela crève les yeux, mais que bien des Canadiens français du Québec qui sont des patrons, des dirigeants d'entreprise et des cadres importants le pensent également. L'un d'eux, M. Arthur Bédard, ancien président du Centre des dirigeants d'entreprise et l'un des promoteurs de la fondation du CPQ, vient d'exprimer cet avis, dans la réponse qu'il vient d'adresser à M. Perrault⁷.

Le Centre des dirigeants d'entreprise n'est probablement pas, lui non plus, entièrement satisfait de certaines positions du PQ, mais, au lieu de se rabattre sur l'entreprise privée « telle que nous la connaissons au Québec à l'heure actuelle », il se permettrait à son récent congrès, en décembre der-

nier, d'étudier un programme d'action du patronat pour transformer de façon pratique l'entreprise en un instrument au service de la société⁸.

Par la conférence et surtout la réponse de M. Perrault, le CPQ vient de projeter une image d'immobilisme, alors que d'autres mouvements patronaux, au Québec et en Europe, non seulement prennent conscience de nouvelles aspirations et reconnaissent avec réalisme qu'il y a de nouveaux pouvoirs, mais se posent des questions fondamentales et se mettent à la recherche d'un nouvel équilibre, pour plus de progrès économique et social.

La révélation qu'a faite M. Arthur Bédard⁹ au sujet des sources de financement du CPQ explique peut-être, pour une bonne part, l'attitude du CPQ: environ 94% de ses dépenses sont payées, non pas par des associations-membres, mais par un certain nombre d'entreprises. Sans plus de renseignements permettant d'analyser les chiffres dans le détail, on peut, en effet, soupçonner, jusqu'à preuve du contraire, que le plus grand nombre des Canadiens français qui paient se retrouvent dans ces associations-membres, où ils représentent une part relativement modeste du pouvoir économique global dans le Québec, et que, dans les

6. Ce manifeste n'est pas une position officielle du Parti lui-même, comme le sont les résolutions votées au dernier congrès national; c'est un texte important, sans doute, mais qui reste un instrument de réflexion préparé par le Conseil exécutif, en vue de ce congrès.

7. Arthur Bédard, *Le Devoir*, 11 avril 1973, p. 4.

8. « Le CDE propose un programme d'action sociale au patronat », *La Presse*, 8 déc. 1972, p. D-1.

9. Arthur Bédard, *Le Devoir*, 11 avril 1973, p. 4.

L'AVENTURE ÉVANGÉLIQUE AUJOURD'HUI

- à propos d'un livre récent de Jean Vanier:
Ouvre mes bras
(Paris, Fleurus, 1973, 157 pages).

- à l'occasion de la Journée nationale pour le respect de la vie, le 20 mai 1973 : les handicapés : OUI A LA VIE ! (*Les handicapés dans la famille humaine*) — documentation de l'Office nationale du bien-être et de la santé de la Conférence catholique canadienne (1225, boul. Saint-Joseph Est, Montréal 176 — (514)274-3658), un cahier de 111 pages.

- « Comme la vigne qu'on émonde pour qu'elle porte des fruits plus abondants, la vie de l'handicapé, en apparence meurtrie, connaît une plénitude parfois ignorée des bien portants. » (Françoise Vandermeersch.)

L'œuvre de Jean Vanier est d'abord action. Mais elle se double d'une œuvre écrite qui devient de plus en plus significative. Après *Ton silence m'appelle*, qui connut un grand succès, *Ouvre mes bras* se présente comme un recueil de conférences récentes et il connaîtra sans doute le même succès. Je voudrais ici dégager ce qui me semble être l'inspiration de base à la fois de l'ouvrage et de l'entreprise de réhabilitation des handicapés psychologiques que dirige Vanier, d'abord en France, puis en Inde et chez nous, à Toronto et Ottawa.

Jean Vanier possède d'abord une vision dévastatrice de notre société, une vision qui aurait facilement fait d'un autre homme un révolutionnaire : au centre de notre monde, il y a un mur, élevé par les hommes, entre les riches, les normaux, les compétents, d'une part, et les pauvres, les handicapés, les inutiles, de l'autre. Par dessus ce mur, « On jette de l'argent ou des biens matériels... on ne veut surtout pas voir ou toucher... On envoie des roses, on ne les donne pas mais on les jette de l'autre côté du mur... elles sont fanées, presque mortes... Mais qu'importe, c'est pour faire plaisir à eux... les autres... les pauvres là-bas ». Et, des deux côtés du mur, depuis que les communications sont devenues constantes, les blocs se sont durcis ; pauvres et riches sont de plus en plus fortement ligés pour se défendre les uns des autres.

Vanier ne prêche cependant pas la révolution. Il prêche la réponse loyale à l'appel de l'Esprit saint. Et cela, avec une méthode précise dont il est important de voir les implications. Vanier n'est pas un homme du rêve, mais du projet. Ses points d'appui sont simples et précis. La communication vraie, c'est le toucher. Par conséquent, *on n'aide pas de loin*. « Le jour doit arriver — et s'il ne vient pas nous serons étouffés sous un courant de violence et de désespoir — où les hommes d'affaires, mus par l'Esprit de Dieu, partageront comme des frères avec leurs ouvriers et non pas comme des bienfaiteurs éloignés ; où les avocats, les médecins et les hommes de carrière libérale vivront parmi les membres les plus pauvres de leur communauté, créant des relations mutuelles d'amitié et de confiance. »

On croirait rêver, si Vanier lui-même n'avait pas eu le courage de faire ce qu'il propose, et beaucoup d'autres avec lui. Sa parole n'aurait pas la portée qu'elle a, si elle n'était d'abord *praxis*, pensée née de l'action. Si la révolution que préconise Vanier se réalise un jour, ou mieux si elle se propage à partir de l'Arche et des autres centres qu'il a fondés, ce sera d'abord une révolution géographique : on ne peut éviter de changer de pensée et de conduite si on *touche* les pauvres, si on vit à portée

des vieillards, des malades, des prisonniers. A ce moment-là, on ne prêche plus l'aumône, on prêche la dépossession, on annonce une société où la richesse, dans tous les sens du terme, serait déshonorée.

Une deuxième conséquence de cette intuition de base se révèle plus clairement dans *Ouvre mes bras* : c'est que la véritable communauté de l'avenir n'est pas une communauté, fût-elle religieuse, de personnes qui aident et qui se situe à côté de son œuvre ; c'est une communauté formée de l'aide mutuelle et de la proximité réelle de ceux qui sont dans le besoin et de ceux qui veulent les aider. Il y a là un défi de grande taille. Mais Vanier le rend « croyable ». Il ne parle pas de vœux, ni de séparation des communautés ; il parle de vie partagée, de prière partagée, de présence de l'Esprit saint, dans une communauté dont le plus pauvre, le plus handicapé et aussi le moins religieux fait autant partie que le plus compétent et le plus spirituel. *Communauté de pauvres, communauté avec les pauvres, beaucoup plus que communauté pour les pauvres*. Cela, c'est du neuf pour beaucoup d'entre nous.

Cette vision, qui est pour lui expérience vécue depuis déjà de nombreuses années, est ce qui fait de Vanier un apocalypticien optimiste. Il peut ensuite nous parler de changement des cœurs sans révolution, car il y a là un tel changement des structures qu'il équivaut à une révolution, qui ne peut se faire que par propagation à partir de centres qui, comme celui qu'il dirige, ont eu le courage chrétien de risquer le tout.

Et Vanier est trop intelligent pour se laisser prendre dans ce cercle vicieux qui consisterait à faire fonctionner les communautés nouvelles avec les aumônes des riches. « Il faut être aussi malin en ce qui concerne l'Esprit-Saint qu'un directeur d'industrie pour faire marcher son commerce... Certes, il ne faut pas trop nous organiser, mais savoir où trouver l'Esprit, travailler pour être constamment dans cette disponibilité par rapport à Lui. Car nous ne deviendrons des hommes de Dieu que si nous travaillons pour le Royaume avec énergie ; avec humilité, certes, mais avec décision et avec force. »

Beaucoup parmi nous ont été fascinés par le *Regain de l'Amérique* de Charles Reich, même si Reich nous laisse parfois l'illusion d'une croissance spontanée et facile de la « troisième conscience » ; Vanier nous montre, déjà commencé, un regain de l'Amérique dont on voit clairement l'exigence et dont on pressent le moteur, qui est l'Esprit du Christ.

Julien Harvey.

16.4.73.

LE RAPPORT GENDRON

et ses recommandations pour faire du français la langue de travail au Québec

— par Richard Arès —

Après avoir longuement décrit la condition déplorable faite au français en tant que langue de travail au Québec et analysé les causes qui ont donné naissance à une pareille situation et s'opposent encore aujourd'hui à un redressement, la commission Gendron entreprend la partie positive de son rapport, celle où elle énonce ses principales recommandations (il ne s'agit ici que de celles du Livre I dont *Le*

Devoir a publié le texte). Elle procède en trois étapes: elle fixe tout d'abord l'objectif à atteindre, précise ensuite les moyens d'atteindre cet objectif et indique enfin comment pourrait se faire la mise en œuvre des recommandations qu'elle vient de formuler. Nous allons la suivre dans son cheminement et dire au passage notre accord ou notre désaccord.

I. L'OBJECTIF À ATTEINDRE: le français, langue commune des Québécois

La situation actuelle, répète la Commission, fait du français une langue marginale, une langue sans prestige et désarmée dans la lutte qu'elle doit mener pour faire valoir son utilité dans cet immense espace économique que constituent le Canada et les États-Unis. Les anglophones ne ressentent pas le besoin de l'apprendre et de l'utiliser, les immigrants la délaissent pour l'anglais, qui « leur donne accès, en Amérique, à des biens économiques et culturels autrement plus variés et abondants », et les francophones eux-mêmes ont, depuis des décennies, fait de la nécessité de savoir l'anglais « une sorte de leit-motiv familial et collectif ».

Que faire pour remédier à cette situation et permettre au français de survivre et de s'épanouir sur le continent nord-américain? La réponse de la Commission est claire: **il faut, sur le territoire du Québec, donner au français le maximum de chance et de protection et en faire l'instrument de communication utile pour tous.** Proposition générale à laquelle on ne peut que souscrire.

Mais la mise en œuvre d'une pareille proposition exige l'intervention de l'État québécois, « autrement, la partie qui se joue entre le français et l'anglais continuerait d'être par trop inégale ». Cet État devra donc intervenir pour

faire du français la langue commune des Québécois, en affirmant d'abord aux yeux de tous, Québécois et non-Québécois, sa propre personnalité linguistique, en conférant au français le prestige et la considération qui lui font actuellement défaut, en le rendant utile dans les communications de travail, en contrant les effets négatifs d'une structure socio-économique beaucoup trop favorables aux anglophones, en faisant de sa connaissance une condition d'accès à l'exercice des métiers et professions au Québec, etc.

L'objectif à atteindre est donc nettement formulé: *le français doit devenir la langue commune des Québécois*, c'est-à-dire, la « langue que tous connaissent et sont capables d'utiliser, de telle sorte qu'elle puisse servir naturellement, sur le territoire du Québec, de moyen de communication entre Québécois de toute langue et de toute origine ». Poursuivre cet objectif, notent les Commissaires, ce n'est pas vouloir priver les citoyens non francophones du Québec du droit à leur langue maternelle, c'est simplement leur demander d'avoir une connaissance d'usage du français et de donner la présence au français dans les situations de contact avec les francophones; c'est, en somme, renverser les rôles et leur demander de trouver normal que le français, au lieu de l'anglais, leur serve de lien avec la population francophone.

En conséquence, la Commission présente ainsi sa première recommandation:

Nous recommandons que le gouvernement du Québec se donne comme objectif général de faire du français la langue commune des Québécois, c'est-à-dire, une langue qui, étant connue de tous, puisse servir d'instrument de communication dans les situations de contact entre Québécois francophones et non-francophones.

Tant avec cet objectif général qu'avec les motifs dont s'est inspirée la Commission pour le formuler, je me sens pleinement d'accord. Rien ne servirait mieux la cause du français que sa promotion au rang de langue commune des Québécois, de langue par conséquent que tous doivent apprendre, comprendre et au besoin utiliser. Actuellement, l'anglais tend à jouer ce rôle; si un coup de barre n'est pas donné en faveur du français, il s'y installera définitivement, et personne, pas même l'État, ne pourra plus l'en déloger.

II. LES MOYENS À PRENDRE

Le français, c'est évident, ne deviendra la langue commune des Québécois que si l'on prend les moyens de lui donner le prestige qui lui manque et de le rendre vraiment utile et nécessaire dans les activités de travail au Québec. Ces moyens, quels sont-ils? À les énoncer, la Commission consacre une trentaine de recommandations. Comme il serait beaucoup trop long de les prendre une à une pour en faire la critique, je dois ici me contenter de les présenter sommairement, en les partageant en trois catégories: les générales, les particulières et les complémentaires.

J'entends par là les recommandations qui visent à rehausser le prestige et à accroître l'utilité du français tant dans l'ensemble de la province que dans les milieux de travail. Sur le papier, elles sont au nombre de quatre, mais se réduisent facilement à deux, en pratique.

La première, la plus générale et la plus importante, propose de **faire du français la seule langue officielle du Québec**. Il est nécessaire, explique la Commission, que le Québec définisse clairement sa personnalité linguistique, et cela pour les trois raisons suivantes:

D'abord, pour les Québécois non francophones qui peuvent mettre légitimement en doute la préséance du français sur toute autre langue, aussi longtemps que l'Etat n'a pas affirmé qu'il apporte son soutien à l'une d'elles en particulier; ensuite, pour les Canadiens et les immigrants qui n'apprendront jamais à faire les distinctions linguistiques qui s'imposent entre le Québec et le reste du Canada, aussi longtemps que le Québec ne se sera pas défini officiellement comme un Etat français; enfin, pour les gens de l'extérieur, surtout les investisseurs, qui continueront à ignorer le fait français au Québec, aussi longtemps que leurs conseillers juridiques ne pourront pas leur dire qu'il existe des dispositions législatives qui font du français au Québec la seule langue officielle de l'Etat, avec tout ce que cela implique pour les échanges officiels et pour l'administration juridique et financière des entreprises.

On ne saurait mieux dire, ni mieux exposer les raisons qui plaident en faveur d'une proclamation du français seule langue officielle du Québec. Seulement — car, il y a un seulement —, les Commissaires proposent en même temps et du même soufflé de faire de l'anglais l'une des deux langues *nationales* du Québec. Proposition qui a déjà soulevé de dures critiques de la part des francophones qui, avec raison, se demandent si les Commissaires ne retirent pas d'une main ce qu'ils viennent d'accorder de l'autre, si le fait de proclamer l'anglais langue nationale au même titre et au même rang que le français au Québec ne revient pas, en pratique, à recommander que l'Etat québécois se donne une *façade officielle française* mais laisse le champ libre à l'anglais à l'intérieur de l'édifice, c'est-à-dire à l'intérieur de la société québécoise. Ce mot « national », d'ailleurs, est des plus mal choisi pour caractériser la situation de l'anglais en milieu québécois: anglophones et francophones ne s'entendent pas sur le sens précis à lui donner. A quelle

« nation » ce mot se rapporte-t-il concrètement: à la nation canadienne, à la nation canadienne-française ou à la nation québécoise? Les trois sont en usage aujourd'hui et, quelle que soit la réponse que l'on donne à cette question, on ne dissipera pas la confusion, on risque même, étant donné l'état des esprits, de l'augmenter et de transformer le fouillis en guépier (voir à ce sujet l'article du professeur Léon Dion dans *Le Devoir* du 27 février 1973). Mieux vaut donc abandonner ce vocable de « national » et en chercher un autre pour caractériser la situation de l'anglais au Québec. Rien n'empêche qu'il soit reconnu comme « langue seconde prioritaire », comme « langue protégée » ou encore comme « langue seconde à statut particulier », etc.

A cette première recommandation générale, la Commission en ajoute une autre, qu'elle formule en trois propositions, ayant toutes et chacune le même but: **faire du français la langue des communications internes dans les milieux de travail du Québec**. La seule motivation profonde, explique-t-elle, que les non-francophones puissent avoir pour utiliser quotidiennement le français, c'est d'être mis en situation de s'en servir constamment dans les communications de travail, mais, pour cela il faut que le français devienne la langue de ces communications. Une précaution, cependant: l'opération, disent les Commissaires, devra « s'étaler sur des années » et se faire par étapes, afin de rendre « le changement concevable pour les dirigeants et acceptable pour les gens en place, car dans la mesure du possible les droits acquis ne devraient pas être lésés ». De plus, « ce programme d'implantation du français devrait être négocié et non imposé ».

Ici, les Commissaires — avaient-ils lu le rapport Fantus? en tout cas ils arrivent à la même conclusion — avouent qu'ils ont dû tenir compte de l'opinion des dirigeants d'entreprises, tant francophones qu'anglophones, lesquels ne conçoivent de changements substantiels chez eux en faveur du français qu'à long terme, par la persuasion et n'allant pas jusqu'à déplacer l'anglais au niveau supérieur de la gestion. Adoptant en grande partie ce point de vue, la Commission recommande au gouvernement du Québec de procéder par étapes dans l'implantation du français, « en négociant avec

les établissements chacun des stades de la transformation ». Ces étapes seraient les suivantes: d'abord, faire du français la langue de travail des francophones, puis la langue commune des échanges verbaux entre francophones et anglophones, enfin en faire, dans les milieux de travail, la langue des échanges écrits.

Sur le principe et les modalités de ces recommandations, il ne serait pas difficile de tomber d'accord. La difficulté vient d'ailleurs, c'est-à-dire de leur mise en pratique. Vu les obstacles énormes que ces recommandations vont rencontrer en certains secteurs fort importants de la vie économique, même de la part des francophones, comment ne pas se poser la question: seront-elles, dans le concret, autre chose que des « souhaits pieux », des « désirs de papier », des vœux sans lendemain?

Les recommandations particulières

Les Commissaires, eux, sont optimistes. Du moins, ils poursuivent avec assurance l'énoncé de leur programme visant à faire du français la langue interne de l'entreprise. Les recommandations particulières qu'ils font dans ce but peuvent se ramener aux six suivantes:

1° La bilinguisation des cadres anglophones unilingues. Les entreprises y parviendront, si elles procèdent par étapes, adoptent une politique de bilinguisation strictement adaptée aux besoins de leurs cadres et de leurs autres employés et font clairement connaître à tous la politique qu'elles entendent désormais poursuivre.

2° La francophonisation des cadres moyens et supérieurs de l'entreprise privée. Il faudra pour cela promouvoir davantage de francophones aux niveaux moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative, car il est prouvé que la « francisation » des communications de travail et la bilinguisation des cadres anglophones passent par la « francophonisation », c'est-à-dire par une présence plus nombreuse de francophones à tous les niveaux administratifs. Là où les cadres sont en majorité anglophones, il faudra, en conséquence, créer un climat linguistique favorable à la francophonisation, « soit en bilinguisant un certain nombre de ces cadres, soit en engageant des cadres francophones bilingues compétents ».

3° **La prise en charge par le gouvernement du coût de la bilinguisation des cadres anglophones**, au moins dans la petite et la moyenne entreprise, et cela pour inciter leurs dirigeants à s'engager dans cette voie.

4° **La régionalisation administrative et technique des entreprises**, et cela pour atténuer les effets de l'intégration continentale de l'économie du Québec, intégration qui a favorisé, d'une part, les anglophones et, d'autre part, l'usage de l'anglais dans les communications administratives et technologiques.

5° **La diffusion du français dans les entreprises**, à la fois comme langue technique, comme langue d'usage des opérations courantes du personnel et comme langue de l'administration juridique et financière. Dans ce but, le gouvernement devrait s'entendre avec les entreprises pour élaborer une politique qui favorise l'emploi d'une terminologie courante française et pour faire du français la langue de ses communications avec elles.

6° **La connaissance d'usage du français comme exigence pour l'exercice d'un métier ou d'une profession**. Déjà une réglementation existe en ce sens pour l'accès à certaines professions, il faut l'étendre à toutes et faire de la connaissance d'usage du français une condition à l'exercice de toutes, « sans quoi, on ne brisera jamais la barrière de la langue qui sépare les anglophones des francophones ».

Recommandations intéressantes et valables, à condition de ne pas demeurer sur le papier ! On les a qualifiées de « vœux pieux », est-ce vrai ? Je répondrais en employant la distinction que les Commissaires font eux-mêmes entre le souhaitable et le possible : elles se situent certainement dans la ligne du *souhaitable*, mais pour qu'elles deviennent *possibles*, donc réalisables, il faudra, de la part des entrepreneurs, une forte dose de bonne volonté, qui ne s'est guère manifestée jusqu'ici et, de la part du gouvernement, un courage, une fermeté et une ténacité dont nous n'avons guère eu de preuve jusqu'à maintenant.

Les recommandations complémentaires

En plus de ces recommandations, les Commissaires en formulent d'autres, appelées complémentaires et se rapportant à trois catégories spéciales de sujets : les sièges sociaux, les maisons d'enseignement supérieur et les postes de radio et de télévision.

Les *sièges sociaux* étant d'une importance indéniable, en particulier pour Montréal, le Québec a toutes les raisons de chercher à les garder, toutes les raisons « de ne rien négliger pour en augmenter le nombre et surtout de ne rien faire qui serait de nature à entraver leur développement ». Malheureusement, ils se sont montrés jusqu'ici peu hospitaliers pour les francophones ; ceux-ci, même parmi le personnel de soutien — celui qui gagne \$10,000 et moins — y sont minoritaires (33%), alors qu'ils constituent pourtant 64% de la main-d'œuvre de la région montréalaise. Et plus on monte dans la hiérarchie administrative, plus leur pourcentage diminue. Rien d'étonnant que le français, en tant que langue interne de communication, y fasse figure d'enfant pauvre.

Pareille situation, disent les Commissaires, ne peut indéfiniment durer. Il faut que les entreprises ayant leur siège social au Québec se définissent une politique linguistique qui fasse une place plus grande aux francophones et à la langue française. Le premier pas à faire est de « modifier sensiblement la composition linguistique de leur personnel de soutien en introduisant graduellement, et plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, un plus grand nombre de francophones bilingues ».

Aux maisons d'enseignement supérieur la Commission demande davantage. Elle leur trace même tout un programme destiné à préparer leurs étudiants à entrer, avec toute la compétence requise, sur le marché du travail, en particulier dans l'entreprise privée. Dans quel but ? Afin de participer activement à la francisation et à la francophonisation de ces milieux, de ceux surtout qui ont trait à l'industrie, au commerce et à la finance.

Aux postes de radio et de télévision de langue anglaise, elle demande de refléter davantage auprès de leur public la réalité québécoise, afin que « leurs auditeurs anglophones réalisent encore plus qu'ils vivent dans un milieu francophone et qu'ils puissent s'en imprégner ». A ceux de langue française, elle recommande de respecter leurs auditeurs et, pour cela, de toujours utiliser un français correct et de ne tolérer aucun laisser-aller d'ordre linguistique dans leurs émissions.

De ces trois catégories de recommandations, il y a peu à dire, sauf qu'elles ne brillent guère par leur nouveauté et ne laissent guère espérer de changements pour le mieux. Les répéter donne bonne conscience mais n'empêche pas la situation du français d'empirer.

III. LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Les Commissaires se disent assurés que l'ensemble des mesures qu'ils proposent pour améliorer la situation du français en tant que langue de travail sont équitables et efficaces. A condition, évidemment, qu'on parvienne à les mettre en œuvre. Cette tâche, à leurs yeux, revient d'abord à l'Etat, puis à l'entreprise privée.

Le rôle de l'Etat québécois

En tant qu'agent principal du changement et de grand protecteur du français, l'Etat québécois a un rôle extrêmement important à jouer. Il s'en acquittera, dans le concret en ce qui concerne le problème du français-langue-de-travail, d'une triple façon : en adoptant une loi sur le statut des langues, en améliorant en ce sens le Code du travail et en apportant des amendements à la loi régissant les corporations professionnelles.

Le premier geste à poser par le gouvernement du Québec est d'adopter une

loi sur le *statut des langues*, loi qui définira sa politique linguistique et en sera l'instrument principal. Cette loi, par exemple, déterminera la place et le rôle du français et de l'anglais comme langues d'usage dans les activités et les institutions qui ont le support de l'Etat ; elle assurera la présence prioritaire du français dans l'emploi public (affichage, étiquetage, etc.) des langues et établira le droit du consommateur d'être servi en français, sans pour autant empêcher qu'il le soit en anglais, etc.

Pour veiller à l'observation de cette loi, les Commissaires suggèrent que le gouvernement crée une régie d'Etat, jouissant de la plus grande indépendance possible vis-à-vis des pouvoirs publics et dont les membres seraient nommés par l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans. Cette régie qu'on pourrait appeler « Commission pour la diffusion de la langue française », devrait être assistée d'un comité consultatif et de trois directions générales, dont deux vouées à la diffusion du français, et une, à la solution

des problèmes d'ordre linguistique soulevés par le programme de diffusion de la Commission ». Le tout devrait être complété par la création d'un poste officiel de commissaire aux langues, avec le statut que détient actuellement le protecteur du citoyen (ombudsman).

Il faudrait aussi que le gouvernement amende le *Code du travail* pour établir clairement les règles du jeu dans l'élaboration, la rédaction et l'application des conventions collectives. Les négociations de ces conventions collectives de travail, de même que toutes les étapes s'y rattachant, comme toutes les propositions, tous les documents écrits s'y rapportant, « devraient se faire ou être rédigés en français, à moins que le groupe accrédité n'indique son intention d'utiliser l'anglais ». Si la convention collective est rédigée dans les deux langues, « le texte français devrait prévaloir dans tous les cas de conflit d'interprétation ».

De même, le gouvernement doit modifier la *Loi régissant les corporations professionnelles* et y insérer une nouvelle clause qui fasse de la connaissance d'usage du français une condition à l'admission et à l'exercice d'une profession, autrement le français ne deviendra jamais la langue commune des Québécois.

Au sujet de ces recommandations concernant le rôle de l'Etat à l'égard du français, je partage, pour ma part, l'avis des Commissaires: le premier et principal geste à poser est que l'Etat québécois se définisse enfin tel qu'il veut être, qu'il définisse sa personnalité et sa politique linguistique et qu'il s'efforce ensuite, s'il en a le courage, d'y conformer sa conduite. Sa tâche n'en sera peut-être pas plus facile, mais au moins il saura — et toute la population avec lui — vers quoi il se dirige et ce qu'il lui faut faire.

Le rôle des entreprises

Cette tâche de restaurer la condition du français, langue de travail, l'Etat ne peut l'accomplir seul; il lui faut susciter la collaboration des milieux de travail, tout particulièrement des dirigeants de l'entreprise privée industrielle, commerciale et financière. Ces dirigeants, remarquent les Commissaires, se disent prêts à collaborer, mais veulent savoir dans quelle direction orienter leur action et quelles seront les

limites du programme de changement auquel on va les inviter à participer. Les entreprises établies au Québec, notent-ils encore, ont tout intérêt à s'identifier davantage au milieu où elles sont implantées; il y a là pour elles une responsabilité sociale à laquelle elles sont appelées à s'éveiller de plus en plus. Il y va de leur intérêt immédiat, car « elles ne peuvent ignorer les réclamations du milieu où elles œuvrent, sans créer des tensions sociales qu'elles sont les premières à déplorer comme néfastes à la bonne marche du commerce et de l'industrie ». Le milieu social québécois, en effet, est différent de tout autre milieu nord-américain, par le fait que la majorité de sa population est de langue et de culture françaises, et « qu'elle a développé une mentalité qu'il faut comprendre et accepter si l'on veut que règne une certaine concorde. Il n'y a pas de solution au problème sans cet effort de compréhension ».

Et la Commission de reprendre alors presque une à une les recommandations qu'elle a déjà formulées en vue de faire du français la langue interne des entreprises. Aux dirigeants de celles-ci, elle recommande, par exemple, de créer leur propre comité permanent qui élaborera la politique linguistique appro-

priée à chacune d'elles, de porter cette politique à la connaissance de tous leurs employés, de soutenir ouvertement ce comité permanent, de nommer des recruteurs francophones ou anglophones bilingues, de déterminer les exigences linguistiques attachées à chaque fonction, etc.

Ce renforcement des positions du français comme langue des communications au sein de l'entreprise, ajoutée-t-elle en conclusion, est nécessaire pour contrebalancer la contrainte qu'exerce le milieu nord-américain en faveur de l'anglais. C'est le seul moyen de rétablir l'équilibre dans les secteurs où, entre l'anglais et le français, la partie n'est pas égale. Une fois réalisé cet équilibre, les jeunes francophones seront mieux disposés à l'égard de l'anglais, langue qui, trop souvent, aujourd'hui, « leur apparaît comme un instrument de domination et non comme un simple outil dont il faut apprendre le maniement pour gagner éventuellement sa vie ».

Ce rôle que la Commission assigne aux dirigeants d'entreprises est satisfaisant en théorie, mais il serait naïf de croire qu'ils vont accepter de le jouer uniquement pour faire plaisir aux francophones québécois et tant que durera notre laisser-faire linguistique.

Une demi-révolution ?

Selon M. Gendron, la Commission dont il a été le président, loin d'avoir fait preuve de faiblesse, a proposé toute une révolution dans le domaine linguistique. Je suis d'accord avec lui sur les deux points suivants: sur l'objectif de faire du français la langue commune de tous les Québécois et sur les deux principales recommandations de proclamer le français langue officielle du Québec et langue des communications internes de l'entreprise. Je le suis beaucoup moins sur les moyens pratiques que suggèrent la Commission pour atteindre cet objectif et mettre en œuvre ces recommandations. La révolution annoncée tourne court: d'une part, elle s'accompagne de propositions « nébuleuses » visant à atténuer l'effet de la recommandation principale, par exemple: il faut faire du français la langue officielle du Québec, mais en même temps proclamer l'anglais langue « nationale » au même titre et au même rang que le français; d'autre part, pour

une révolution, elle a trop tendance à se cantonner dans le domaine du vœu, de l'exhortation et de l'incitation, domaine qui n'a guère donné de résultats concluants jusqu'ici.

Peut-être, bien consciente de la situation politique du Québec, la Commission a-t-elle cru qu'elle ne pouvait aller plus loin ni se faire plus pressante, plus contraignante dans ses recommandations. En ce cas, ne faut-il pas alors se demander si ce n'est pas cette situation politique qui est d'abord à modifier et si l'Etat québécois, tel qu'il existe aujourd'hui, n'est pas à la fois trop incomplet et trop faible pour imposer la mise en pratique des recommandations de la Commission Gendron et ainsi assurer l'avenir du français? C'est, en tout cas, la question qu'on ne peut pas ne pas se poser à la lecture de la première partie de ce rapport sur la condition du français au Québec.

Du 23 au 25 février 1973, un colloque réunissait à Toronto quelque 200 participants de toutes les régions du Canada pour discuter du rôle des Eglises face au problème de la « réconciliation nationale » et, plus globalement, face à « l'avenir du Canada ». *The Survival of Canada and the Christian Church* — tel était le thème général du colloque, et tel est celui du texte publié ici, qui présente le point de vue d'un sociologue québécois. Nouvelle pièce versée au dossier, ouvert depuis plusieurs mois par *Relations*, sur *Eglise et politique*.

LA SURVIVANCE DU CANADA ET L'ÉGLISE

par
Raymond Lemieux *

Le titre même de la conférence propose une problématique: la survivance du Canada et l'Eglise. Ces mots laissent au moins entendre qu'une certaine réalité, appelée Canada, est remise en question. Mais que signifie cette remise en question? Cette survivance du Canada est-elle une valeur à défendre, un but à atteindre, ou vraiment une simple problématique de discussion pour nous amener sur le terrain de l'engagement de l'Eglise et de son impact sur le monde politique.

Si nous considérons la question comme proposant une valeur, c'est-à-dire comme une « qualité transcendente capable de répondre à nos attentes profondes », ou plus simplement comme une « manière d'être que comme collectivité, nous reconnaissons idéale, et qui nous est donc, par conséquent, rendue désirable »¹, nous devons alors engager notre discussion dans un sens bien précis. L'Eglise, elle-même collectivité, ne peut être indifférente à aucune valeur vécue par des hommes en situation. Son enracinement dans un évangile qui prétend transcender les situations l'oblige à se définir par rapport à toutes les autres transcendances que se donnent les hommes, donc par rapport à leurs éthiques et leurs politiques. Elle a, parce que collectivité, une fonction soit d'attestation, soit de contestation ou de protestation, devant les

objectifs que se donnent les hommes pour assurer leur mieux-être. Elle doit donc, en premier lieu, établir avec clarté son propre ordre de valeurs de façon à savoir situer par rapport à celui-ci les valeurs de « survivance du Canada » ou de « réconciliation nationale » que lui propose la vie sociale. Nous nous engageons alors dans une réflexion d'ordre éthique.

Ou bien, la survivance du Canada est un enjeu politique vis-à-vis duquel l'Eglise se pose comme indifférente. Il s'agit purement et simplement d'une « forme sociale », neutre du point de vue éthique, par rapport à laquelle le jugement ne peut être que fonctionnel. Cette forme sociale assure-t-elle mieux que d'autres la poursuite de certains objectifs que se donnent les hommes qui en utilisent les services? Le jugement porte alors sur l'instrument, non sur les finalités ou les valeurs. Et com-

me tout instrument peut être utilisé en bien ou en mal, indifféremment de sa portée instrumentale, on reste neutre à son égard.

Cette alternative peut représenter, dans une vue grossière de la situation canadienne, le point de vue québécois par rapport au point de vue canadien. Il est assez naturel, pour un Québécois, de considérer la structure fédérale du Canada comme un instrument qui n'a pas de valeur particulière. Il cherchera alors ce que certains partis politiques ont appelé le « fédéralisme rentable » ou il critiquera ce fédéralisme précisément pour sa non-rentabilité. Le point de vue « canadien » est autre en ce qu'il porte la discussion au niveau d'une valeur reconnue à l'unité confédérale et à la cohésion « nationale » qui peut s'en suivre.

Entre l'inaction et la compromission

Cette alternative de discussion, que me paraît poser le titre même de la rencontre, représente aussi la double tentation qui assaille l'Eglise. Au nom de la prise de conscience de sa mission spirituelle, voire au nom d'une toujours équivoque mais combien utile séparation des pouvoirs, l'Eglise peut fort bien dire que le problème d'une éventuelle survivance du Canada ne la regarde pas. Le Canada est un instrument politique neutre, utilisable en bien ou en mal. *Inaction politique*. D'autre part, l'Eglise possède une longue tradition de censure envers des régimes politiques avec lesquelles elle est historiquement entrée en conflit, ou de bienveillance active, quand elle permet précisément au pouvoir en place de se donner une caution morale qui va jusqu'à en fonder la sacralité. L'histoire ecclésiale peut même, sans doute, être considérée comme une oscillation entre ces deux orientations, selon les situations. Nous sommes alors en pleine *compromission politique*.

La question est une épine au pied de l'Eglise. Quand elle est trop proche du pouvoir, ou trop critique à son égard, on lui reproche de « faire de la politique ». Quand elle s'en éloigne et se retire dans ses terres, on lui reproche son silence politique. Il est remarquable que l'après-guerre canadien a été une assez longue période d'un tel silence. Pourtant, certains signes surgissent actuellement, montrant la recherche d'un nouveau langage politique, chez

certaines groupes d'évêques, au Québec tout au moins. Le Rapport Dumont, en autant qu'il est endossé par l'assemblée épiscopale, représente aussi une telle recherche.

Or voici précisément la question que j'aimerais poser à l'occasion de ce débat. Devant un problème politique aussi précis que l'est la possibilité de changer de forme politique pour un pays (je ne dis pas de se désagréger politiquement, parce qu'il peut aussi bien s'agir d'un développement que d'une désagrégation), quel type de langage politique est accessible à l'Eglise? Quel langage politique tient-elle nécessairement et quel est celui qu'elle peut et doit par ailleurs tenir?

La réponse à cette question comporte, à mon avis, trois niveaux, qui représentent autant de discours politiques possibles de la part de l'Eglise. Ces trois niveaux, cependant, ne proviennent pas d'une analyse de la situation politique comme telle, mais d'une réflexion sur l'intégration sociale de l'Eglise dans notre société.

1. Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, I, Montréal 1969, p. 56.

* Sociologue, l'a. est membre du Centre de recherches en sociologie religieuses et professeur à la Faculté de Théologie de l'Université Laval, à Québec.

Un discours politique

Le premier type de discours politique de l'Eglise est celui qui est lié à l'état institutionnel de celle-ci. L'Eglise parle alors *en tant que groupe d'intérêts*, au nom de ses membres, quand les intérêts de ceux-ci sont remis en cause par telle ou telle initiative politique, ou quand la poursuite d'intérêts communs par ses membres met en cause la *structure sociale globale* dans son expression politique. Ainsi en est-il d'une Eglise qui revendique, par exemple, un rôle à jouer dans l'éducation ou dans la santé publique, défendant les intérêts et les valeurs des chrétiens (ou qui se soumettrait à une loi statuant, par exemple, sur la rémunération du clergé). Nous connaissons de très nombreux exemples de ce type de discours politiques dans notre histoire nationale, du moins en autant que l'Eglise catholique francophone est concernée. L'Eglise doit alors être considérée comme un agent social proprement politique et l'analyse de son langage doit être elle-même politique.

Parce qu'elle représente une collectivité humaine en situation, et que cette situation est toujours politique, l'Eglise a nécessairement un rôle à jouer, qui est le même que celui de tout autre groupe d'intérêts: défendre ses membres quand ils sont politiquement atteints dans leur appartenance religieuse, promouvoir une structure sociale qui favorise sa mission, selon l'expression qu'elle donne à celle-ci à un moment donné de l'histoire. Le discours politique qu'elle tient alors, à notre sens, éclaire peu sa mission religieuse comme telle. Mais il est un discours nécessaire au fonctionnement de la société politique elle-même, du moins dans la forme de démocratie que nous connaissons. En effet, c'est en autant que de tels groupes d'intérêts s'expriment, et s'expriment librement, qu'une démocratie est possible au sens où on l'entend en Amérique. Si l'Eglise refusait, pour une raison quelconque, de jouer ce jeu, on serait en droit de penser qu'elle en joue un autre: celui de la puissance occulte, du lobbying, du contrôle officieux des prises de décisions.

2. J. A. SHUMPETER, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1969, 433 p.

3. Cf. Texte préparatoire à la conférence sur « La survivance du Canada et l'Eglise chrétienne ». Toronto, 1973.

Cependant, ce jeu démocratique des groupes d'intérêts possède ses propres règles, et quand l'Eglise s'y compromet, elle les accepte. Shumpeter² a bien montré comment la démocratie américaine n'était possible qu'à l'intérieur de l'acceptation d'un certain ordre de valeurs, et que ces valeurs sont généralement celles du groupe dominant. Refuser ces valeurs dominantes conduit à l'incapacité de jouer le jeu démocratique. Aussi toute critique du système actuel par l'Eglise, au nom des intérêts qu'elle y véhicule, est-elle une critique fort limitée, et quelquefois reflétant une compromission fondamentale avec les groupes dominants. Cependant, comme nos églises sont loin du radicalisme dans leur ensemble, le discours politique que nous venons d'évoquer y paraît le plus commun.

Traduit en termes concrets, face au problème de la survivance du Canada, ce langage politique est facilement identifiable, même dans une conjoncture de silence politique d'une Eglise particulière. On y retrouve facilement, par exemple, les intérêts de l'Eglise romaine et des Eglises réformées. Même quand leurs positions idéologiques sont très proches les unes des autres, elles représentent des collectivités différentes. Dans le cas de l'Eglise romaine, une très grande proportion de son membership et de ses responsables est francophone. On peut donc y supposer une certaine empathie face aux revendica-

tions politico-culturelles provenant du Québec. Les groupes protestants sont plus ou moins en osmose culturelle avec l'ensemble du continent nord-américain. De là ce sentiment de sécurité du majoritaire, cette empathie envers tout ce qui apparaît fondamental dans la culture américaine. On a toujours classé les Canadiens, du moins à partir de Québec, en deux catégories: franco-catholiques et anglo-protestants.

Par ailleurs, il n'est pas sûr que l'Eglise catholique, ayant acquis un statut canadien remarquablement prestigieux, ne se sente pas très insécurisée devant les nouvelles montées du nationalisme québécois. Celles-ci, à l'instar de celles qui les ont précédées au XIX^e siècle, sont très largement sécularisées par rapport au catholicisme. Elles représentent la jeune bourgeoisie émancipée qui, d'une part, se sent capable d'appréhender des valeurs américaines et mondiales plutôt que canadiennes, et sent le besoin de s'articuler comme société par rapport à la société nord-américaine, et, d'autre part, prétend à une auto-identification dans cette société, sans le support d'une superstructure dont les valeurs seraient définies ailleurs, en l'occurrence à Rome. Cette jeune bourgeoisie a plus souvent que d'autres rejeté la pratique religieuse traditionnelle. Elle l'a remplacée par le culte de l'efficacité. Il n'est pas sûr que l'hypothèse d'un gouvernement nationaliste à Québec représente un gain de prestige pour l'Eglise catholique; au contraire.

Un discours sacré/sociologique

Le deuxième niveau du langage politique d'une Eglise situe celle-ci non plus comme groupe d'intérêts mais plus précisément comme lieu d'une expérience religieuse. Par cette expérience religieuse, un groupe humain, débordant très souvent les limites de l'appartenance juridique à une institution, appréhende un univers fait d'absolu, de sacralité, en dehors de toute remise en question. Il y formule en quelque sorte ce que j'appellerai *l'appréhension limite de son expérience humaine*, cette frontière entre ce qui lui est concevable, explicable, et contrôlable, et cette autre réalité qui sera pour lui l'Altérité. Les Eglises sont alors le lieu privilégié par lequel les groupes ainsi sociologiquement constitués, structurent leur personnalité et fondent dans l'absolu leurs interventions dans la marche des affaires humaines. Dans ce sens, Ronald

SUTHERLAND a pu parler de « Canadian Mystique » retrouvée dans la littérature anglophone³.

Les situations de conflits sociaux fournissent les meilleurs indicateurs du langage politique alors tenu par des groupes religieux. Nous avons étudié dans ce sens, par exemple, la grève de l'amiante en 1949, au Québec, grève qui allait être le point de départ des mouvements sociaux qui ont amené la révolution tranquille, une dizaine d'années plus tard. Que s'y passe-t-il ? Deux groupes bien polarisés sont en conflit, et fondent tous deux leurs actions sur des convictions religieuses. Pour le patronat, une idéologie d'ordre et de force sociale se fonde dans l'absolu de l'autorité qui vient de Dieu. Pour l'action populaire, la revendication syndicale, s'affirme une idéologie de participation,

du « maître chez soi », qui se fonde sur l'absolu de la personne humaine, de l'amour fraternel qui lui aussi vient de Dieu.

Ainsi s'affirment des langages politico-religieux dont l'analyse relève d'une sociologie des cultures et des sous-cultures alors en ébullition. Ces langages sont la recherche, dans l'inaltérabilité d'un absolu, du principe d'une cohérence politique. Face à la survivance du Canada, on trouve également de tels langages. La patrie sacrée, dans sa constitution juridique « par la grâce de Dieu », est précisément cette formulation d'un langage politique. Les discours différents tenus par les évêques catholiques et les Eglises réformées, lors du centenaire de la Confédération, sont de ce point de vue très significatifs. Les premiers, divisés quant à la portée religieuse de structures politiques actuelles, ont tenu un discours d'ordre éthique, proposant certaines prises de conscience jugées fondamentales. Les seconds ont continué d'attester religieusement un certain ordre politique. Ils ont remercié Dieu pour 100 ans de Confédération. Quand nous considérons les langages politiques tenus par des groupes religieux à ce niveau, nous sommes en présence de théologies politiques différentes, c'est-à-dire de justifications d'actions politiques données, justifications recherchées au niveau des visions religieuses du monde véhiculées par les groupes.

Quand un groupe a en même temps une grande homogénéité culturelle, comme c'était le cas dans l'opposition catholiques-protestants au Canada, il y a quelques dizaines d'années, il est habituel qu'il pèse de tout son poids sur la marche des affaires politiques, obligeant chaque acte politique à se reposer dans la lumière d'une formulation religieuse fondamentale. Ainsi, par exemple, les débats sur l'éducation au Québec, il y a vingt ans, sur les écoles séparées dans l'Ouest du pays, au début du siècle, sont vite devenus des débats religieux. Pourtant, il s'agissait essentiellement de questions politiques. Quand un objectif politique se déclare tel, il se trouve toujours un langage religieux qui peut le prendre en charge, serait-ce dans une théologie de la sécularisation.

En tant que lieu d'appréhension et de prise de conscience des valeurs, idéaux et mythes qui animent la vie politique, la vie religieuse conditionne et oriente nécessairement cette vie politique. Dans le débat actuel, il suffit de chercher quelles valeurs risquent d'ac-

quérir une portée religieuse. Cela peut fort bien être le cas, par exemple, des valeurs d'autonomie et d'identité nationale au Québec, peut-être en dehors d'un catholicisme resté assez largement fixé à des structures différentes. Ce peut-être le cas des valeurs sociétales du Canada anglophone, celles de la technique et de l'efficacité telles que proposées par la culture américaine, ou même des valeurs d'uniformité culturelle, telles que vécues par le Canada anglais en communauté d'intérêts avec l'ensemble du continent nord-américain.

La plupart du temps, les implications politiques du langage tenu par un groupe religieux à ce niveau sont inconscien-

tes. Il s'agit plutôt de l'utilisation d'un symbolisme religieux ayant valeur en soi et dont on ne voit pas la portée politique. On prétendra facilement ne pas « faire de la politique » parce qu'on ne discute pas au niveau des stratégies elles-mêmes. Quand le langage religieux s'avère être une attestation d'une situation politique donnée, il est encore plus probable que sa portée politique soit inconsciente. Le problème, pour une Eglise, n'est pas de chercher la voie d'un éventuel silence politique, silence d'ailleurs fort hypothétique, mais de devenir consciente, par une analyse rigoureuse de son environnement politique et des valeurs religieuses qu'elle défend, de la *nécessaire portée politique de tout langage religieux*.

Un langage théologique

Nous avons appelé « sociologique » ce deuxième niveau du langage politique de l'Eglise, parce que c'est dans son acceptation, en tant que collectivité humaine, de certaines valeurs comme pouvant être fondées dans un absolu, que le groupe religieux tient alors un langage politique.

Un troisième niveau nous apparaît possible, et nous l'appellerons niveau proprement théologique. Il est sans doute beaucoup plus difficile à percevoir dans la réalité, mais il en existe déjà dans notre société nord-américaine des manifestations bien concrètes. C'est le type de langage politique, critique ou attestations des institutions, qui consiste à évaluer une situation par rapport au sens qu'elle peut avoir en Jésus-Christ. C'est évidemment un langage spécifiquement chrétien.

Ce langage a ceci de spécifique par rapport aux deux autres qu'il ne prend pour acquis aucune situation politique ni aucune valeur, mais se propose comme une critique radicale de toutes valeurs et de toutes situations. Il exige donc a priori une analyse systématique des situations et des valeurs, analyse qui peut d'ailleurs être faite en dehors de l'Eglise. Mais, s'il exige cette analyse, c'est précisément pour montrer la relativité de toutes les situations, et la nécessité de prendre distance par rapport aux politiques mêmes que l'on poursuit.

Le danger d'une guerre civile, dans un pays comme le nôtre où une majorité de la population se caractérise par son indifférence face au défi majeur de la vie politique, ne vient pas des antagonismes conscients ni de la pluralité

culturelle. Il vient précisément de l'incapacité de critiquer dans laquelle est noyée cette majorité. La majorité silencieuse est une majorité qui atteste n'importe quoi, et qui est ainsi radicalement compromise politiquement. L'Eglise ne peut être silencieuse justement parce qu'elle ne peut attester de tout. Avant d'être un lieu politique, l'Eglise est un lieu théologique. Comme lieu théologique, elle est témoin, c'est-à-dire qu'elle atteste de quelque chose. Ce quelque chose, ou Quelqu'un (que je n'ai pas à définir ici ne faisant pas œuvre de théologie), se traduit lui-même en valeurs de justice, de fraternité, de réconciliation, qui permettent précisément de le distinguer du droit, de l'uniformité culturelle, d'un *modus vivendi* national qui en sont des expressions sociologiques particulières. Je dirais même que ces valeurs de justice, de fraternité, de réconciliation n'ont pas d'expressions juridiques qui leur soient nécessaires. Elles s'expriment toujours dans le relatif des situations. Mais elles sont, à travers cette relativité même qu'elles critiquent une recherche, une tension constante, une insatisfaction radicale.

Il me semble que c'est là le rôle privilégié de l'Eglise. En autant qu'une théologie politique, qu'un langage politique lui est possible au-delà de la poursuite d'intérêts particuliers et de la justification sacrale des actions posées de part et d'autre, ce langage est nécessairement celui d'une prise de distance, donc d'une critique. C'est le langage qui sait, pour prendre une expression traditionnelle dont il faudra retrouver le sens, *dire le péché* là où il est, dans les structures de domination

du riche envers le pauvre, du *majoritaire* envers le *minoritaire*, de la culture forte envers la faible, de celui que le jeu démocratique favorise envers celui que le même jeu défavorise, bref, en tout pouvoir.

Un tel langage politique, qu'on m'entende bien, n'est jamais un langage absolu. Il est, au contraire, une constante recherche. Il doit d'ailleurs savoir se critiquer lui-même, quand il devient justification d'actions concrètes, quand ses formulations risquent de prendre des accents étrangers à sa mission. Encore une fois, il ne revient pas au sociologue de définir ce que j'appellerai le langage politique spécifique de l'Eglise. C'est là une fonction réflexive appartenant à l'Eglise elle-même. C'est pourquoi je parle d'une théologie (ce qui ne veut pas dire non plus langage sophistiqué), d'une prise de conscience

faite par une communauté. Cette théologie se traduit d'ailleurs immédiatement dans une action éducative, au sens même dans lequel Gregory Baum le rappelle dans le dernier paragraphe de son texte⁴, ou bien comme Dom Helder Camara la définit par le terme « conscientisation »⁵: elle n'a partie liée à aucun objectif particulier, mais vise normalement à permettre aux hommes d'exprimer avec le maximum de clairvoyance leurs propres objectifs.

« Political silence or Political salience », comme le disait un jeune politologue américain, à propos d'une autre question: la science⁶. C'était là le sens de notre question initiale. Celle-ci reste d'autant plus prégnante que le silence politique risque d'être, considérant l'Eglise comme réalité sociale, de la fausse représentation.

La convergence des discours

Vis-à-vis de l'avenir du Canada, il y a d'abord l'Eglise québécoise, puis les Eglises canadiennes (catholiques et protestantes) comme groupes d'intérêt, liées à l'évolution des sociétés diverses dans lesquelles elles s'insèrent. Pour une même unité ecclésiale, du moins pour l'Eglise du Québec, ces intérêts eux-mêmes sont désormais diversifiés. On ne peut plus arriver à en donner une expression unique, par voie d'autorité par exemple. Cependant, ce n'est qu'en leur permettant de s'exprimer le plus librement possible que le jeu de la démocratie a quelque chance de réussite. Mais cette défense de ses intérêts est nécessairement un langage ambigu, compromission avec les règles du jeu d'une société où le pouvoir est concentré dans les groupes d'intérêts les plus forts.

Il y a par ailleurs les valeurs et significations religieuses mises en question par la prétention à l'indépendance d'un groupe de plus en plus important de Québécois, et peut-être aussi bientôt par d'autres groupes, ailleurs. Ces significations religieuses vont de la sacralité de la patrie à celle de la liberté de l'homme de choisir, de s'auto-déterminer, de l'identité culturelle jusqu'à la

pérennité du droit constitutionnel. Il y a là un appel à la réflexion morale qu'aucune Eglise ne peut non plus négliger, sous peine de faire le jeu des groupes dominants. Encore ici, l'Eglise atteste ou conteste, mais elle ne peut être neutre. Souvent elle atteste et conteste à la fois. C'est son langage religieux lui-même qui est politique, et dès lors, source et fondement de conflits.

Il y a enfin la volonté de découvrir, au-delà des conflits mais sans en minimiser l'importance, les voies de meilleures conditions d'existence pour tous, du respect de l'autre, la réflexion collective sur la responsabilité, le dialogue, l'amour, etc, qui ont des résonances pratiques en termes de participation, de réaménagement des structures mêmes du pouvoir. Il y a la critique permanente du pouvoir, de tout pouvoir, qu'il faut assurer. Ces trois langages politiques sont inséparables de la réalité quotidienne de l'Eglise. Ils ont sans doute, cependant, un ordre d'importance qu'il revient aux collectivités religieuses elles-mêmes de décider. Il serait dommage, là encore, que l'ombre fût prise pour la proie ou que le « political salience » devienne « political silence », au nom d'une hypothétique paix chrétienne qui risque de n'être qu'un très vieux mythe.

== OUVRAGES REÇUS ==

- ARNEGUY, Michèle: *Une Fille de la lagune. Roman.* — Tournai, Casterman, 1973, 256 pp.
- BÉLAIR, Michel: *Le nouveau théâtre québécois. Col. « Dossiers ».* — Montréal, Leméac, 1973, 205 pp.
- BELBENOIT, Georges: *Le Sport à Pécole. Col. « E 3 », 25.* — Tournai, Casterman (Poche), 1973, 170 pp.
- BORDIER, Rober: *Le Progrès: pour qui ? Col. « Mutations-Orientations », 26.* — Tournai, Casterman (Poche), 1973, 139 pp.
- BRESARD, Suzanne: *Le Couple sans enfant. Col. « Psychoguides », 23.* — Paris, le Centurion, 1973, 160 pp.
- CHAGNAN (Bernard Assiniwi) et KA-HON-HES (John Fadden): *Les Iroquois. Col. « Chicouté » (4-8 ans).* — Montréal, Leméac, 1973, 47 pp.
- CHAGNAN et KA-HON-HES: *Makwa, le petit Algonquin. Col. « Chicouté » (4-8 ans).* — Montréal, Leméac, 1973, 47 pp.
- Chemineurs pénitentiels communautaires (ouvrage collectif). — Lyon, Ed. du Chalet, 1973, 189 pp.
- CLAIRVAUX, Henry: *Au risque de vivre.* — Paris, Ed. Fleurus, 1973, 124 pp.
- CLIFFORD, Francis: *Reviendrez-vous demain ? Roman.* — Tournai, Casterman, 1973, 234 pp.
- DUBÉ, Marcel: *Médée. Col. « Théâtre canadien », 27.* — Montréal, Leméac, 1973, 124 pp.
- GILBERT, Roger: *Les Idées actuelles en pédagogie. Col. « Pédagogues », 7.* — Paris, le Centurion, 1973, 302 pp.
- JARLOT, Georges: *Pie XI. Doctrine et Action sociale (1922-1939).* — Roma, Università Gregoriana Ed., 1973, 468 pp.
- LAMBERGEON, Dr Solange: *Racisme et sexualité. Col. « Via », 25.* — Tournai, Casterman (Poche), 1973, 149 pp.
- LAMBERT, Marguerite: *Amour vécu. Journal d'une conseillère conjugale.* — Paris, Ed. Resma, 1973, 199 pp.
- LAPLACE, Jean: *Une expérience de la vie dans l'Esprit, 10 jours dans la tradition des Exercices spirituels.* — Lyon, Ed. du Chalet, 1973, 158 pp.
- LEENHARDT, Pierre: *L'Enfant et l'expression dramatique. Col. « E 3 », 26.* — Tournai, Casterman (Poche), 1973, 142 pp.
- Le point théologique, 5: *Orientations.* — Paris, Beauchesne, 1973/1, 106 pp.
- MAILLET, Antonine, SCALABRINI, Rita: *L'Acadie pour quasiment rien. Guide historique, touristique et humoristique d'Acadie.* — Montréal, Leméac, 1973, 135 pp.
- MANARANCHE, André: *L'Existence chrétienne.* — Paris, Ed. du Seuil, 1972, 320 pp.
- MELVILLE, Thomas et Marjorie: *Le Cri de la terre. Du couvent à la guérilla.* — Paris, Mame, 1973, 349 pp.
- MIRANDE, Jacqueline: *A Pouest, un cavalier. Roman.* — Tournai, Casterman, 1973, 238 pp.
- MORIN, Ghislain: *Introduction à l'étude de Jacques Leclercq. Col. « Recherches et synthèses », section morale, 10.* — Paris, J. Duculot, 1973, 126 pp.
- PATRIX, Georges: *Desing et environnement. Col. « Mutations-Orientations », 25.* — Tournai, Casterman (Poche), 1973, 171 pp.
- Pour que s'élève la flamme: *Les congrégations religieuses et la promotion de la justice par l'éducation.* — Rome, Educ International (Via Aurelia 511), 1973, 194 pp.
- RICHARD, Jean-Jules: *Le Voyage en rond. Roman.* — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1973, 295 pp.
- ROLAND-MICHEL, Marianne: *L'Art et la sexualité. Col. « Via », 24.* — Tournai, Casterman (Poche), 1973, 218 pp.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques: *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, suivi de La Reine fantasque. Introduction et notes de A. Kremer-Marietti.* — Paris, Aubier Montaigne, 1973, 191 pp.
- SCALABRINI, Rita: *L'Acadie et la mer. Col. « Chicouté » (10-14 ans).* — Montréal, Leméac, 1973, 46 pp.
- TREBOSSEN, Paul-Gilles: *Il est vivant.* — Paris, le Centurion/le Cerf, 1973, 119 pp.
- TERNON, Dr Yves, HELMAN, Dr Socrate: *Les Médecins allemands et le national-socialisme. Les métamorphoses du darwinisme.* — Tournai, Casterman, 1973, 219 pp.
- WAY, Lewis: *Comprendre Alfred Adler.* — Toulouse, Ed. Privat, 1973, 222 pp.

4. Texte publié dans le précédent numéro de *Relations*.

5. *Révolution dans la paix*, Seuil, Paris, 1970.

6. Cf. P. GREEN et S. LEVINSON, *Power and Community, Dissenting Essays in Political Science*, New-York, Pantheon Books, 1969.

La cour suprême des États-Unis et l'avortement libre

— par Marcel Marcotte —

L'une était célibataire et habitait au Texas, l'autre était mariée et vivait en Géorgie. Chacune devint enceinte d'un enfant qu'elle n'avait pas désiré; chacune fut forcée par la loi de mener sa grossesse à terme. Les deux enfants, adoptés dès leur naissance, l'avaient échappé belle. Mais les mères, outrées de l'intrusion des pouvoirs publics dans leur « vie privée », décidèrent de prendre la Cour suprême à témoin de l'injustice dont elles avaient été les victimes. Gardienne et interprète de la Constitution — d'une Constitution qui est censée tout savoir et avoir tout prévu — la Cour mit treize mois à peser, mûrir et rédiger sa décision. Puis, le 22 janvier 1973, du haut du tribunal, la sentence — incroyable — tomba, comme le couperet d'une guillotine: désormais, d'un bout à l'autre des États-Unis, toute femme, durant les six premiers mois de sa grossesse, aura « le même droit à l'avortement qu'à n'importe quelle autre intervention chirurgicale mineure ».

Plus précisément, la Cour suprême déclare inconstitutionnelles toutes les

lois sur l'avortement qui, dans chacun des cinquante États de l'Union, ne se conformeraient pas aux normes suivantes:

— durant les trois premiers mois de la grossesse, toute décision d'avorter repose entièrement entre les mains de la mère et de son médecin;

— au cours des trois mois qui suivent, l'État peut intervenir, mais seulement dans la mesure où la protection de la santé maternelle l'exige (en requérant, par exemple, l'hospitalisation des mères dans une institution accréditée); l'avortement lui-même ne peut pas être refusé;

— à partir du moment où l'enfant à naître devient viable, c'est-à-dire apte à vivre hors du sein maternel, l'État peut interdire l'avortement, sauf dans les cas où il est médicalement requis pour sauver la vie de la mère ou pour préserver sa santé. (La santé maternelle, notion fort élastique, suffit donc à autoriser l'avortement — en fait la mise à mort — d'un fœtus viable.)

Jamais encore, dans aucun pays occidental, on n'est allé aussi loin dans la libéralisation de l'avortement. Le juge en chef Burger a beau protester que, « de toute évidence, la Cour ne prétend aucunement que la Constitution impose l'avortement sur demande », les initiés, des deux côtés de la barricade, comprennent qu'il s'agit là d'un désaveu plus verbal que réel: ce que la Cour suprême a mis en force, à l'encontre des lois actuelles d'au moins quarante-six États sur cinquante, c'est l'avortement libre, pur et simple. Avec, en plus, cette circonstance aggravante: en sanctionnant l'avortement thérapeutique, par delà le seuil de viabilité du fœtus, la Cour aboutit, du même coup, à légitimer, techniquement, l'infanticide. « Il n'y a pas le moindre doute, dit John Noonan, que, pour les premiers six ou sept mois de la vie fœtale, la Cour a fait de l'avortement sur demande un droit constitutionnel. » Quant à l'infanticide, bon gré mal gré, la Cour l'accrédite et l'instaure « en refusant, d'une part, la qualité de personne au fœtus viable, et en élargissant, d'autre part, la définition de la santé maternelle. » J'ajouterai: en désignant sous le nom d'avortement une intervention qui, au regard de la médecine, est évidemment l'accouchement provoqué d'un enfant avant terme.¹

Le Quatorzième Amendement

La cause reposait tout entière sur l'interprétation à donner au Quatorzième amendement de la Constitution des États-Unis. Plus exactement au passage qui décrète qu'« aucun État ne doit priver une personne quelconque de sa vie, sa liberté ou sa propriété sans un procès en bonne et due forme ». En 1857, dans une cause célèbre (Dred Scott Decision), la Cour suprême de l'époque avait jugé que les esclaves noirs d'Amérique n'étaient pas tout à fait des humains; qu'ils n'étaient pas du moins, au sens de la Constitution, des « citoyens » à part entière. Et qu'on pouvait donc, à la rigueur, les lyncher sans commettre, juridiquement, un meurtre véritable. Dix ans, une guerre et plus d'un million de morts plus tard, le Quatorzième amendement étendit à toute « personne » née ou naturalisée aux États-Unis la pleine

protection de la loi: les noirs, au Sud comme au Nord, pourraient enfin dormir en paix dans leurs cases. Hélas! le même amendement qui, en 1868, a servi à sauver les noirs, est utilisé, en 1973, pour condamner à mort des millions d'êtres humains sans défense. « L'enfant à naître, dit la Cour suprême, n'a jamais été reconnu par la loi comme une « personne » au sens plénier du terme... Le mot de « personne », selon la Constitution, ne s'applique qu'après la naissance. » D'où il suit que, aux termes du Quatorzième amendement, le droit de la mère à la « liberté » — sous l'étiquette récente de droit à « la vie privée » (privacy) — l'emporte, juridiquement, sur le droit du fœtus à la « vie ». C'est une conséquence que Lincoln, assurément, n'avait pas prévue et avec laquelle, peut-être, il ne serait pas d'accord aujourd'hui.

1. a) Entre le fœtus viable et l'enfant né prématurément, à l'hôpital, il n'y a de différence que sous le rapport du « site » qu'ils occupent — le sein de la mère ou un incubateur. Techniquement, l'expulsion d'un fœtus viable n'est pas un avortement, c'est un accouchement prématuré provoqué. Un enfant naît qui, dans l'état actuel de la médecine, est normalement capable de survivre. Le faire ou le laisser mourir, c'est commettre un infanticide. La limite médicalement admise entre l'avortement et la prématurité se situe présentement aux environs de 26 semaines. Mais un récent rapport d'experts de l'Organisation mondiale de la Santé a proposé de la fixer à 20 semaines. (Rapport technique no 461, pour l'année 1970).

b) L'emploi par la Cour du mot avortement, en lieu et place du mot accouchement prématuré provoqué, donne à penser que l'enfant ainsi né avant terme devrait, dans l'intérêt de la vie ou de la santé de la mère, être laissé sans soins. La question du moins reste en suspens. A charge peut-être pour les États de la régler par une législation *ad hoc* qui pourrait, en plus des soins obligatoires à dispenser, prévoir, par exemple, des procédures d'adoption à l'intention des prématurés survivants.

Fait étonnant: des neuf juges appelés, d'office, à prendre part à la décision, deux seulement ont senti le besoin de s'en dissocier. Mais ils l'ont fait avec éclat. Le juge Rehnquist, d'abord, qui conteste que « le droit à la vie privée », tel qu'invoqué par la Cour pour étayer son jugement, « ait quelque chose à voir dans la présente cause », et qui soutient que, « pour parvenir à ses fins, la Cour a nécessairement dû trouver, dans la visée du Quatorzième amendement, un droit qui, apparemment, était tout à fait étranger à ceux qui l'ont rédigé ». Mais davantage encore le juge White (expressément appuyé par Rehnquist) qui écrit:

La Cour, en gros, soutient que, durant la période antérieure à la viabilité du fœtus, la Constitution accorde plus de valeur au bien-être, aux caprices, aux lubies de la mère qu'à la vie du fœtus... Je ne trouve rien dans le langage ou l'histoire de la Constitution pour étayer pareil jugement. La Cour ne fait que fabriquer et proclamer un nouveau droit constitutionnel à l'usage des mères enceintes et, sans guère de raisons ni d'autorité à l'appui, elle confère à ce droit la force requise pour mettre en échec la plupart des lois en vigueur dans les Etats... A mes yeux, ce jugement comporte un emploi imprudent et exorbitant du pouvoir de révision judiciaire que la Constitution confère à la Cour.

Bref, aux yeux des deux juges dissidents, la décision du 22 janvier n'est, sous le couvert d'une notion de droit mal établie et indûment étendue à l'avortement libre, qu'un abus de pouvoir (« raw judicial power ») commis par la Cour au détriment de la compétence législative des Etats. Pis encore, c'est un empiétement sur les droits de l'opinion publique en démocratie. Le juge White le dit sans ambages:

Cette question, en majeure partie, devrait être laissée entre les mains de la population et réglée à l'intérieur des processus politiques que le peuple a prévus pour gouverner ses affaires.

2. Une enquête Gallup des premiers jours de janvier 1973 a révélé que, à cette date, 46% de la population américaine était favorable et 45% défavorable à l'idée de laisser la décision d'avorter à la mère et à son médecin durant les trois premiers mois de la grossesse. (La Cour étend cette liberté à six mois.) Par comparaison avec les chiffres de 1970, la cote de popularité de l'avortement libre aurait baissé, en deux ans, de presque dix points de pourcentage.

3. Voir mon article de *Relations*, septembre 1972, « L'avortement libre: des chiffres et des faits ». Ou le chapitre de mon livre: *L'avortement libre?* qui reproduit cet article, p. 15-40.

Aussi bien, un des aspects les plus déroutants du verdict rendu par la Cour suprême, c'est son décalage par rapport à l'état réel de l'opinion publique américaine, le peu de cas qu'il fait des vrais rapports de force entre les partisans et les adversaires de l'avortement libre aux Etats-Unis. Certes, là comme ailleurs, la question divise profondément les esprits. En deux partis de taille à peu près égale, si les « sondages » sont exacts. Mais deux partis dont — à la veille de l'ordonnance du 22 janvier — l'un se renforçait à vue d'œil, tandis que l'autre s'affaiblissait à proportion.² Depuis 1970, en effet, les partisans de la libéralisation de l'avortement ont été en constante perte de vitesse dans l'opinion publique et sur le terrain politique. Au point que l'année 1973, de l'avis des observateurs de la scène américaine, aurait sans doute vu confirmer d'éclatante façon le mouvement de ressac qui, en 1972, avait déjà freiné, ou même renversé; d'un bout à l'autre du pays, les tendan-

ces proabortives, prétendument irréversibles, qui avaient triomphé les années précédentes. Dans l'Etat de New York, notoirement, les jeux politiques étaient faits, et le gouverneur Rockefeller n'aurait pas pu — ou pas osé — bloquer d'autorité, une nouvelle fois, le rappel (voté de justesse en 1972) d'une loi permissive à l'extrême qui, en seulement deux années d'exercice, avait étalé à la face du pays les résultats dramatiques et les aspects hideux de l'avortement libre. De même, dans la majorité des Etats, les défenseurs de la vie prénatale menaient la course et les législateurs s'apprétaient, un peu partout, à leur emboîter le pas.³ Comment, dans ces conditions, ne pas voir dans la décision de la Cour suprême un vrai coup de force judiciaire et constitutionnel qui, en obligeant les Etats récalcitrants à s'aligner, en pratique, sur la législation newyorkaise, fausse les règles du jeu démocratique, rompt l'équilibre des forces politiques et aboutit, sur un point d'importance vitale, à creuser un fossé infranchissable entre deux moitiés du pays?

Un pluralisme à sens unique

Curieusement, c'est à l'abri du « pluralisme » et sur la base d'une opinion *minoritaire* formulée par le juge Holmes, en 1905, que la *majorité*, cette fois, a élaboré sa décision.

La Constitution, disait Holmes, est faite pour des gens dont les vues sont fondamentalement différentes, et le fait que nous trouvions certaines opinions naturelles et familières, ou bien nouvelles et même choquantes, ne doit pas clore notre jugement quand il s'agit de savoir si les lois dans lesquelles ces opinions prennent corps sont contraires à la Constitution des Etats-Unis.

A la bonne heure! Mais le pluralisme bien compris n'exige-t-il pas que, dans une situation de conflit, l'arbitre ménage les deux parties au procès en leur accordant à l'une et à l'autre — comme l'a fait, justement, le Parlement canadien — un minimum de satisfactions? La Cour, a-t-on dit, n'avait pas le choix. Une fois saisie du débat, il lui fallait jeter son poids du côté des partisans de l'avortement à outrance puisque, de toute façon, les contraintes légales étaient vouées, concrètement, à rester sans effet. Sans effet auprès de la « moitié » qui les récuse et qui trouverait moyen de les contourner; sans effet auprès de la « moitié » qui les réclame et qui n'en a pas besoin pour

régler sa conduite. A 116 ans de distance — c'est drôle! — le raisonnement des esclavagistes de 1857 refait surface. « Ceux qui croient que c'est un meurtre de tuer un nègre n'ont qu'à ne pas tuer de nègre », disait-on à l'époque. Aujourd'hui, on dit: « Ceux qui pensent que l'avortement est un crime n'ont qu'à ne pas commettre d'avortement. » Car l'important, dans une société pluraliste, c'est que chacun soit libre d'agir selon ses convictions; et donc que personne ne puisse, sous le couvert de la loi, imposer à quelqu'un d'autre ses « croyances » particulières. Comme si, dans le cas présent, la neutralité apparente de la loi n'aboutissait pas à imposer à ceux qui pensent que l'avortement est un « crime abominable » (Vatican II), les « croyances » de ceux qui les combattent. Comme si de *retirer* à la vie prénatale les protections légales qui l'entouraient naguère ne constituait pas, de soi, un encouragement à la traiter désormais comme une valeur tout à fait négligeable. Comme si, enfin, ceux qui font aux enfants à naître — autant qu'aux noirs d'antan — la justice et l'honneur de les considérer comme des humains à part entière, pouvaient rester cois et les bras ballants face à l'hécatombe qui se prépare.

« Nous rejetons cette décision de la Cour »

Les catholiques américains, en tout cas, paraissent bien résolus à reprendre le combat et à le mener jusqu'au bout. Très actifs au sein des mouvements « Pro-life » qui, regroupant sur une base non-confessionnelle les forces antiabortives du pays, ont eu, ces derniers temps, le vent en poupe, ils entendent utiliser leur *momentum*, leur nombre, leurs solidarités nouvellement acquises, pour obtenir, éventuellement, l'abrogation de la décision du 22 janvier, voire même l'insertion dans la Constitution d'un amendement inédit qui reconnaîtrait expressément au fœtus la qualité et les droits d'une vraie « personne ».

Il ne s'agit pas là d'ambitions privées et d'initiatives locales sans avenir, mais d'un objectif à long terme que l'Episcopat des Etats-Unis a pleinement assumé. Dans sa *Déclaration* du 13 février dernier, le Comité administratif de la Conférence épiscopale engage nettement les 48 millions de catholiques de son obédience à fournir, en accord avec « tant d'autres Américains émus par le problème », « des efforts concertés et soutenus pour obtenir l'annulation de la décision de la Cour suprême », « pour assurer une assise *légitime et constitutionnelle* à la vérité fondamentale selon laquelle l'enfant à naître est une « personne » dans tous les sens du terme, à partir du moment de la conception ».

Fait inouï dans l'histoire d'un corps qui, depuis sa constitution officielle, en 1789, s'est toujours montré respectueux à l'extrême — et peut-être à l'excès⁴ — de l'autorité et des lois du pays, la hiérarchie catholique, cette fois, condamne « comme erronée, injuste et immorale, l'opinion de la Cour suprême des Etats-Unis » et invite carrément les catholiques à la contestation, voire, au besoin, à la désobéissance civile.

Nous rejetons cette décision de la Cour parce que, pour reprendre les paroles de Jean XXIII, « si les pouvoirs publics viennent à méconnaître ou violer les droits de l'homme, leurs dispositions sont dépourvues de toute valeur juridique » (*Pacem in terris*, 61)... Chaque fois qu'un conflit surgit entre la loi de Dieu et une loi humaine quelconque, nous sommes tenus de suivre la loi de Dieu... Personne n'est obligé d'obéir à une loi civile qui impose l'avortement.

A ce geste dramatique, je vois trois raisons — ou trois intentions — principales.

a) La première est d'ordre proprement moral et religieux: les Evêques tenaient à rappeler aux catholiques que, sur une question aussi vitale que celle de l'avortement, « qui est une grave violation de la loi de Dieu et a toujours été considéré comme telle », il n'y avait pas, pour la conscience croyante, d'accommodements possibles avec l'opinion, la mode, le « way of life » collectif, et que, après la décision de la Cour suprême comme avant, ils restaient — sous peine « d'excommunication » — moralement obligés de se conformer à « la loi de l'Eglise » qui, dans le cas présent, n'est que l'expression de la « loi de Dieu ».

b) La seconde raison est d'ordre politique: les Evêques ont voulu reprendre en main, galvaniser et rallier, en vue d'une action de masse à long terme, l'opinion des catholiques qui, assaillis de toutes parts par la propagande proabortive et trop mollement encadrés par une partie de leur *intelligentsia*, n'ont pas présenté, face aux

promoteurs de l'avortement libre, ce front compact et sans fissure contre lequel, probablement, la Cour suprême n'aurait pas pu — ou pas osé — se dresser⁵. En rappelant aux catholiques qu'il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, en faisant de cette obéissance un test décisif de leur fidélité, en les mobilisant pour la lutte contre les pouvoirs, la Conférence épiscopale assume un double risque: celui d'aggraver, à l'intérieur du catholicisme américain, les tensions entre les « progressistes » et les « traditionalistes », et celui d'isoler davantage l'Eglise dans un pays où, déjà, comme dit un protestant, « l'anticatholicisme est l'antisémitisme des intellectuels ». Mais ces risques valaient d'être courus. Vient un moment où, entre l'Evangile et le « monde », il faut choisir, sous peine de sombrer dans la contradiction et l'impuissance; un moment où les valeurs à préserver sont tellement importantes que, à travers elles, c'est la civilisation même que le chrétien doit défendre. Pour les évêques américains, cette heure de vérité a sonné le 22 janvier: « Sans le droit à la vie, il n'y a plus de liberté possible. »

Pour la liberté de la médecine

c) La troisième intention de la « déclaration » épiscopale correspond à des nécessités pratiques et concerne avant tout le personnel médical et hospitalier. Sous le nouveau régime légal patronné par la Cour suprême, il n'y aura plus, de fait comme de droit, de protection efficace pour l'enfant à naître hors celle que le médecin, à chacune des trois étapes du développement fœtal distinguées par la Cour, choisira de lui accorder. C'est en compagnie de son médecin que, durant les trois premiers mois, la mère doit décider du sort de sa grossesse. C'est encore le médecin qui, durant les trois mois suivants, est chargé d'appliquer les normes que chaque Etat, dans le seul intérêt de la santé maternelle, aura le droit d'édicter. C'est au médecin enfin que, dans le cas du fœtus viable, il revient de juger si la prolongation de la grossesse met en péril la vie ou la santé de la mère. Tant et si bien que, comme l'a compris le docteur Anthony Walsh, « l'opposition à une législation de ce type doit venir de l'intérieur de la profession médicale ».

L'Episcopat américain le croit aussi, et il espère que « les médecins et le personnel soignant amèneront leurs pairs à voir une valeur dans toute vie

humaine, y compris celle de l'enfant à naître, au cours de la grossesse tout entière » — « qu'ils refuseront de céder à la pression sociale en pratiquant l'avortement ». Mais il ne fait pas qu'espérer, il oblige: « Ceux qui persuadent d'autres de subir un avortement, et ceux qui procèdent à l'avortement sont coupables de rupture avec la loi de Dieu. »

4. A la vigueur de la prise de position du catholicisme officiel sur l'avortement libre, certains opposent la tiédeur qu'il a manifestée — au détriment de sa « crédibilité » dans la lutte actuelle — lors des derniers grands débats sur les droits civils et sur l'engagement militaire des Etats-Unis au Vietnam.

5. La division de l'opinion chrétienne (si non de l'opinion catholique) quant au caractère humain du fœtus a clairement pesé sur la décision de la Cour. « Nous n'avons pas, dit-elle, à résoudre la question difficile des commencements de la vie. Quand les spécialistes de la médecine, de la philosophie et de la théologie sont incapables d'arriver à un consensus quelconque, le tribunal, dans l'état actuel des connaissances humaines, n'est pas en mesure de hasarder une réponse. » Excuse spécieuse: les divergences réelles ne portent que sur les premiers stades de la vie fœtale; les experts sont d'accord pour reconnaître qu'un fœtus de six mois, à fortiori un fœtus viable, est vraiment un être humain.

A l'arrière-plan de cet interdit, un souci majeur de l'Eglise américaine se profile. Il y a actuellement aux Etats-Unis 718 hôpitaux catholiques qui, en 1972, ont traité 23 millions de patients. Ces hôpitaux sont des institutions privées qui, dans bien des cas, n'en émarquent pas moins au budget de l'Etat pour fins de construction, d'entretien, de recherche, et, de ce fait, paraissent vulnérables à une législation qui pourrait un jour les forcer à mettre, tout comme les hôpitaux publics, leur personnel et leurs installations au service de l'avortement libre. En faisant aux médecins et au personnel soignant catholiques une obligation morale rigoureuse de refuser leur collaboration, les Evêques leur procurent à l'avance un statut officiel d'objecteurs de conscience, lequel, dans un pays traditionnellement très soucieux de la liberté religieuse et des droits personnels, les protège — en même temps que les institutions qu'ils dirigent — contre les pressions possibles de l'opinion, des tribunaux et des gouvernements.

Ces précautions ne sont pas vaines. Bien que, dans la moitié de sa « décision » consacrée à la critique de la législation géorgienne, la Cour suprême ait explicitement reconnu le droit des individus et des institutions à refuser, pour des motifs moraux ou religieux, toute participation à l'avortement, la question n'est pas réglée et le danger demeure. Car il reste à savoir si, dans les Etats où la loi ne comporterait pas, comme en Géorgie, une « clause de conscience », médecins et hôpitaux catholiques seraient pareillement à l'abri des vexations et des poursuites. Des experts avaient prévu que, très tôt, devant les tribunaux locaux et les législatures d'Etat, les tentatives se multiplieraient pour éprouver le bien-fondé et mesurer la portée de cette ordonnance particulière de la Cour. L'entreprise est en marche. En Oregon, où la législation est saisie d'un projet de loi visant à forcer les hôpitaux catholiques à ouvrir leurs portes aux candidates à l'avortement. Au Wisconsin, où il est proposé de retirer leur licence

aux médecins et aux membres du personnel infirmier qui refuseraient leur coopération à l'avortement légal. J'en passe. A ce train, par delà les droits de la conscience morale et professionnelle (qui valent bien le « droit à la vie privée »), c'est l'existence même des hôpitaux catholiques qui est mise en péril. Quel sort fera-t-on à ceux de ces hôpitaux qui desservent, seuls, une aire géographique donnée ? Leur sera-t-il permis d'appliquer leurs critères particuliers à toute une population qui, majoritairement peut-être, ne les accepte pas ? Sinon, à quelle extrémité seront-ils acculés ? Au Montana, un hôpital catholique envisage déjà de fermer, au besoin, ses services de maternité et d'obstétrique, plutôt que de prêter la main aux pratiques abortives. La solution est drastique, mais serait-elle sage ? A l'échelle du pays, les retombées de pareils refus ne risquent-elles pas de gravement compromettre tout l'avenir de la médecine catholique ? Bref, les questions pullulent et l'inquiétude est à son comble. « Pour le moment, dit un juriste, nous sommes d'avis qu'un hôpital a droit d'imposer ses règles propres en la matière. Mais tant et aussi longtemps que

la Cour ne se sera pas prononcée sur le litige, il n'existera aucune réponse définitive ⁶. »

Le sénateur Frank Church, pourtant, paraît avoir opté pour une approche différente en déferant la cause au comité sénatorial du Travail et du Bien-être, qui devrait en discuter sous peu, à Washington, dans le cadre d'audiences publiques du sous-comité de la Santé présidé par Edward Kennedy. La proposition de Church, pour l'heure, paraît jouir d'un large support chez les politiciens de toute allégeance. La perspective d'un affrontement majeur entre l'Eglise catholique et l'Etat n'a rien de réjouissant pour personne ⁷. D'autant que le leadership de l'Eglise, en l'absence de toute opposition aussi fortement structurée, se trouve à incarner les aspirations et à canaliser l'indignation d'une portion importante de la population non catholique. En quoi la Déclaration de la Conférence épiscopale prend son sens et atteint son but : installer d'un coup, en principe, le quart de la nation américaine dans la désobéissance civile, c'était peut-être le meilleur — et le dernier — moyen de faire entendre la voix des innocents sur la terre de la liberté.

Des « perspectives terrifiantes » — l'incidence démographique

Cependant, plus que la contestation des individus, des groupes, des partis, des Eglises, ce sont les faits, sans doute, qui imposeront, à plus ou moins longue échéance, l'annulation de la décision du 22 janvier. Les Américains ont la réputation, l'habitude et les moyens de ne pas faire les choses à moitié, même le pire, et une fois lancés sur le chemin de l'avortement libre, ils ne s'arrêteront probablement, comme au Vietnam, qu'au bord du gouffre. Le jour même où la Cour suprême a rendu sa décision publique, le cardinal Krol, président de la Conférence épiscopale, déclarait :

Le jugement rendu aujourd'hui est une indicible tragédie pour notre pays. Il est difficile de trouver dans les deux siècles de notre histoire une décision entraînant des conséquences plus désastreuses pour la stabilité d'une société civilisée comme la nôtre. Pareille mesure sape à la base la garantie du droit à la vie prévue par la Constitution et met en branle une évolution aux perspectives terrifiantes.

A court terme, les conséquences à redouter concernent l'augmentation rapide du nombre des avortements et l'influence de cette augmentation sur la natalité américaine. Depuis l'année

1968, où l'avortement a commencé d'être libéralisé dans un petit nombre d'Etats, le chiffre annuel des avortements légaux est passé, pour l'ensemble du pays, de 18,000 à 700,000. Encore ne s'agit-il là que des chiffres officiels. On sait fort bien, par exemple, que, dans l'Etat de New York, le chiffre admis de 310,000 avortements, en 1972, devrait être multiplié par trois pour rendre compte de la réalité, tant médecins, cliniques et hôpitaux sont avares de statistiques et tant les contrôles gouvernementaux sont difficiles ⁸. Dans cette hypothèse, l'Etat de New York aurait connu, l'année dernière, au moins 900,000 avortements. Réduisons ce chiffre de plus de la moitié, pour tenir compte du fait que de 50 à 60 pour cent des avortements newyorkais ont été pratiqués sur des femmes en provenance d'autres Etats (et même du Québec, comme chacun sait). Reste que, sous les auspices d'une législation très proche de celle que la Cour suprême vient d'étendre à tout le territoire américain, le nombre réel de résidentes newyorkaises qui, en 1972, ont eu accès à l'avortement, doit se situer aux environs de 400,000. Reporté sur l'ensemble de la popula-

6. Consultation de Dennis J. Purtell, de Milwaukee, à l'intention du « Community Hospital » de New London, Wisconsin (en manuscrit).

7. Voir là-dessus *Commonweal*, 23 mars 1973, « Abortion: Next Round ».

8. James B. Kahn, du « U.S. Public Health Service », a établi que, en 1970, dans la seule ville de New York, le nombre des avortements, officiellement fixé à 165,000, avait atteint, en réalité, à quelque 500,000. Et la vague abortive commençait à peine à déferler.

tion américaine (203,000,000), ce chiffre, correspondant à la population de l'Etat de New York (18,186,000) s'élèverait, abstraction faite des variables susceptibles d'affecter les calculs, à quelque 5,000,000⁹. En comparaison de quoi la guerre du Vietnam, avec ses 46,000 morts américains, n'aurait été qu'une escarmouche.

Dans un peuple déjà saigné à blanc par le recours massif à la contraception (anovulants, ligature tubaire, vasectomie, etc.) et dont le taux de natalité, l'an dernier, est tombé — à la grande joie des militants de la « Croissance nulle » (Zero Population Growth) — en dessous du taux normal de remplacement, pareille hémorragie ne manquera pas d'avoir, au cours des futures années, des effets dramatiques. Les mêmes, sans doute, que ceux dont la Diète japonaise, après deux décennies d'avortement libre, s'inquiète si fort —

mais si vainement — aujourd'hui: répartition anormale de la population suivant l'âge, disproportion croissante entre le nombre des adultes actifs et celui des jeunes et des retraités, pénurie de main-d'œuvre, problèmes de troisième âge, augmentation des charges sociales, etc.

La « pilule » semble devoir être, pour les Américains, beaucoup plus fatale que la bombe atomique ne l'a été pour les Japonais. Ils ont sur eux-mêmes lancé cette bombe, beaucoup plus destructive, et ils l'ont lancée sur tous les peuples qui s'américanisent.

Raymond Ruyer, *Les Nuisances idéologiques* (Calmann-Lévy, 1972), p. 130

La pilule ? Bagatelle ! Dans la logique implacable de la « sélection éliminatoire » (Ruyer), l'explosion de l'avortement libre, sous le ciel d'Amérique, ne risque-t-elle pas de déclencher, comme au Japon, d'autres destructions plus massives ?

L'érosion du respect de la vie

A long terme, ce qui menace d'être atteint et corrodé par les législations nouvelles, c'est l'*ethos*, la fibre morale du peuple américain. Le respect de la vie est un tout qui ne souffre pas de partage, une sorte d'absolu qui ne tolère pas d'exception. Une fois légalisé l'avortement libre et oblitéré dans le cœur des foules — par contagion, lassitude, accoutumance — le sens du caractère sacré de la vie prénatale, la

voie n'est-elle pas ouverte à des tolérances morales et légales encore pires ? Parlant de la guerre (mais le propos s'applique à l'avortement), Daniel Berrigan écrivait :

Qu'arrive-t-il à l'homme qui verse le sang d'un autre homme ? Que se passe-t-il dans la tête de ceux qui apprennent à traiter le meurtre comme une technique sociale ? Dans la tête des dirigeants, des intellectuels, des entrepreneurs, des étudiants, quand on fait de la mort un mode de vie ? Les conséquences du sang versé, les bouleversements psychologiques et la corruption de l'esprit qu'il engendre, voilà la vraie question, la question tragique, celle qui mérite d'être posée.

Daniel Berrigan, *No Bars to Manhood*, 1970.

Historiquement, le respect de la vie fœtale paraît avoir marché de pair avec celui des vies faibles, amoindries, misérables. A l'inverse, les peuples chez qui l'avortement fut de pratique courante ont couramment aussi jeté les enfants à l'égout et — parfois — les vieillards à la voirie. Il n'en va pas autrement aujourd'hui. Les mêmes gens — les mêmes « moralistes » — qui applaudissent à l'avortement libre envisagent de supprimer les enfants mongols et flirtent avec l'euthanasie. Ces idées, pour l'instant, se discutent à huis-clos, entre spécialistes, et le peu qu'il en filtre au dehors — comme hier l'idée de l'avortement sur demande — suscite encore des protestations indignées. Mais laissez agir le temps, elles sortiront de l'ombre, elles feront leur chemin, elles déboucheront sur la place publique. Et peut-être finiront-

elles par obtenir, à leur tour, la sanction de l'opinion et de la loi. C'est par la tête que le poisson pourrit, dit un proverbe chinois. A partir du moment où le principe de l'égalité fondamentale des vies est remis en question et journalièrement violé au chapitre de la vie prénatale, il n'y a pas de raison de s'arrêter sur la pente glissante. Pas de raison de refuser, comme on dit, « de repenser la morale de la mort en fonction des vivants ». Aujourd'hui, c'est un fœtus qu'on tue; demain, ce sera peut-être un enfant difforme; après-demain, un incurable, un fou, un vieillard cachexique. Il n'y a que la première gorgée qui coûte¹⁰.

Et nous ?

Il est difficile d'évaluer l'impact possible de la « Décision » américaine sur la législation canadienne en matière d'avortement. La protection des droits civiques — en l'occurrence ceux de la mère enceinte et ceux de l'enfant à naître — n'est pas, dans notre pays, du ressort de la Cour suprême, mais du Parlement. D'un Parlement qui ne paraît pas d'humeur, pour l'instant, à réviser la loi de 1968, dont le ministre de la justice, M. Otto Lang, estime qu'elle est déjà appliquée chez-nous de façon « trop libérale ». N'empêche que, en régime parlementaire, c'est au niveau de l'opinion publique, en fin de compte, que le sort des grands débats se décide. Et là, le prestige de la Cour suprême des Etats-Unis risque de peser lourd dans la balance. Non seulement dans les milieux anglophones, où les retombées de la culture américaine sont forcément très sensibles, mais également au Québec, où la propagande proabortive, c'est trop clair, s'abreuve aux mêmes sources, joue sur les mêmes thèmes et cultive les mêmes mythes qui l'ont alimentée outre-frontière.

Mais quand bien même la « Décision » du 22 janvier n'aurait sur notre sort collectif aucune influence directe, la « tragédie indicible » qu'elle inaugure ne laisse pas de nous concerner tous. Du fond de sa prison de Birmingham, Martin Luther King, mort d'avoir cru que tous les hommes — toutes les vies — ont la même valeur, nous l'a crié de toutes ses forces, en 1963 : « L'injustice, n'importe où, est une menace à la justice partout. Nous sommes pris dans un réseau inextricable de solidarité, enveloppés dans les plis d'un unique destin. Le coup qui frappe l'un directement atteint indirectement tous les autres. »

20.4.73.

9. Antérieurement à l'expérience newyorkaise, des démographes avaient prévu que, en régime d'avortement libre, ce chiffre s'établirait, après cinq ans, aux alentours de 2,000,000. Les faits donnent à penser qu'il sera largement dépassé. Surtout si, aux Etats-Unis comme ailleurs, l'avortement — « la contraception des pauvres » — tend à supplanter les pratiques anticonceptionnelles courantes.

10. Alarmisme ? Envie de « faire peur au monde » ? Je pourrais citer des dizaines d'opinions et de textes scientifiques — de sociologues, de psychologues, de médecins, d'économistes — allant explicitement dans le sens de la même « solution finale » — du « Death Control » comme on commence à dire couramment. Un exemple entre d'autres, tiré des conclusions d'une étude importante sur la vieillesse : « A l'intérieur d'une conception plus rationnelle et moins contaminée par la superstition que celle qui a cours présentement, il se peut qu'on accorde à l'euthanasie une considération plus sérieuse qu'aujourd'hui. Autrement... le sort de bien des vieillards risquerait de ressembler à celui... des « demi-morts » de Kipling... dont la seule apparition avait pour effet l'affaiblissement du goût de vivre. » (Joseph J. Spengler, « The Aged and Public Policy », dans Busse-Pfeiffer, *Behavior and Adaptation in Late Life*, 1972, p. 375.)

Les politiques "implicites" d'Ottawa en matière de population

— à propos des travaux préparatoires à la Conférence mondiale sur les problèmes de population (ONU, 1974)

— par Guy Bourgeault

Nos nouveaux « définisseurs »

On a fortement contesté, dans le Québec des dix ou vingt dernières années, le rôle de définisseurs des valeurs et des projets collectifs que s'étaient attribué chez nous, au nom de la collectivité, le clergé et certaines élites aristocratiques. Ces « définisseurs » traditionnels ont été peu à peu supplantés par les grands investisseurs et leurs publicistes, et par une nouvelle élite technocratique. Pour le meilleur et pour le pire, et peut-être davantage pour le pire que pour le meilleur...

Qui « définit » chez nous nos politiques de population — ces politiques « implicites » dont les technocrates d'Ottawa semblent tenir à ne pas expliciter les dessous idéologiques ?

En avril 1970, la résolution 1486 du Conseil économique et social des Nations Unies invitait tous les Etats membres à participer à une *deuxième enquête sur la croissance de la population et le développement* — la première ayant été réalisée en 1963. Donnant suite à cette résolution, le secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim, annonçait, en septembre 1972, que 1974, « année mondiale de population », réunirait des participants de tous les Etats membres pour une *conférence mondiale sur les problèmes (et politiques) de population*. Chaque pays-membre était alors invité à préparer, en réponse au questionnaire de

la « deuxième enquête » et en préparation de la conférence mondiale, un « rapport » ou « mémoire » national faisant état de la situation locale, eu égard à la croissance de la population, et exposant comment cette situation affecte les programmes et plans de développement économique et social¹.

En novembre 1972, on demandait au Canada de préparer son mémoire pour la conférence de 1974 et d'en faire parvenir le texte à l'ONU pour le 1er mars 1973. Les citoyens canadiens — qui constituent, si je ne me trompe, « la population » du Canada — n'ont jamais été informés par leur gouvernement de la préparation de l'étude demandée; ils n'ont jamais été invités à participer à cette préparation. Celle-ci fut confiée (par qui ?) à un « groupe de travail interdépartemental » anonyme (i.e. dont la composition n'est pas connue des citoyens canadiens) et dont je ne sais pas qu'il ait reçu mandat direct ou indirect de la population canadienne². La troisième rédaction du rapport de ce groupe de travail, portant la date du 14 mars 1973, est intitulée: « Third Draft Reply to The Second Inquiry on Population Growth and Development prepared by The Interdepartmental Working Group on Canada's Country Statement for The World Population Conference 1974 ». C'est ce texte que je voudrais ici présenter et critiquer.

Le texte: ce qu'il dit et ce qu'il ne dit pas

Traitant des problèmes de population en rapport avec le développement économique et social, le texte de la « troisième rédaction », conformément au plan du questionnaire de la « deuxième enquête », est grosso modo divisé comme suit: 1) situation actuelle, 2) prospective: population, développement et

environnement, 3) programmes d'action.

Dès l'introduction, où la situation canadienne globale est rapidement évoquée, on signale que « le gouvernement canadien n'a pas, jusqu'à présent, jugé nécessaire d'adopter une politique

explicite concernant les problèmes de population »; mais qu'il a cherché et cherche encore à « encourager la croissance économique ». L'orientation générale de la déclaration, à mon sens, est ainsi implicitement suggérée, après avoir été implicitement prise, en dépit de l'apparente objectivité des statistiques derrière laquelle on se réfugiera ensuite³. L'ensemble du mémoire en porte la marque. Ses accentuations et ses silences trouvent leur explication

1. On a demandé à chaque Etat-membre de préparer « a country statement summarizing their situation and outlook with respect to population growth and how this may affect their programs and plans for economic and social development »: l'enquête s'intéresse donc exclusivement — du moins directement — à la croissance de la population et à l'influence de cette croissance sur le développement économique et social. Cette approche unidimensionnelle d'un problème complexe a été critiquée par divers groupes, ici comme à l'étranger. Je me contente de citer ici le Groupe de travail sur la population du Bureau international catholique de l'enfance (65, rue Lauzane, 1202 Genève, Suisse), dans un document portant la date du 5 février 1973; le Center of Concern (3700, 13th St., Washington, D.C. 20017), dans un *memorandum* de William F. Ryan daté du 15 mars 1973; le Family Life Bureau de la Conférence catholique canadienne (CCC, Ottawa), dans un texte de Bernard M. Daly, le 6 mars 1973. Il est abusif et tendancieux de laisser croire que la croissance de la population est la cause des problèmes du développement socio-économique. L'orientation en ce sens déjà donnée par le questionnaire même de la « deuxième enquête », à cause de sa problématique trop étroite et unidimensionnelle, risque de biaiser tous les rapports. Le mémoire canadien, du moins à l'étape de sa troisième rédaction, en porte la marque, ainsi qu'on le verra plus loin.

2. Aux questions posées, à la Chambre des communes, par Mr. Brewin (q. 1660), le ministre Mitchell Sharp répondait, le 20 mars 1973: a) que le Canada participerait à la Conférence de 1974; b) qu'on avait demandé que le « country statement » soit préparé pour le mois de mars 1973; c) que la préparation de ce mémoire (country statement) avait été confiée à un « comité interdépartemental »; d) que le mémoire serait déposé à la Chambre; e) que le temps avait manqué pour requérir la collaboration d'organismes non rattachés au gouvernement fédéral à la préparation de ce mémoire: « Due to the extremely short deadline imposed by the United Nations there was insufficient time actively to request participation of non-federal government organizations in the preparation of the paper but a number of unsolicited submissions by interested groups were taken in account. The matter of further consultations on this subject is under consideration. » La résolution du Conseil économique et social des Nations Unies date pourtant d'avril 1970; et la demande d'une réponse à la « seconde enquête », de l'automne 1972 ! De sorte que le temps n'a pas vraiment manqué pour assurer une plus large participation à la préparation du mémoire canadien.

dans cette option inavouée qui privilégie un certain « bien-être » socio-économique à l'intérieur d'un système social et économique qu'on ne veut pas remettre en cause... parce qu'il « profite » à ceux qui en profitent !

— Situation actuelle

La situation actuelle est d'abord analysée en termes statistiques: recensements, courbes de natalité et de mortalité, évolution de l'immigration, montée de l'urbanisation, etc. Le ton est neutre: les auteurs du mémoire ne se posent pas de questions quant aux enjeux collectifs sous-jacents aux profils statistiques accumulés.

Le développement du Canada aux plans économique et social est, lui aussi, « évalué » avec l'objectivité (?) des statistiques: accroissement de la force de travail (notamment par l'entrée sur le marché du travail des femmes et d'un nombre considérable de jeunes travailleurs), développement du secteur tertiaire (services) et régression des secteurs primaire et secondaire (agriculture et industrie), hausse du PNB, montée des investissements. Rien n'est dit des transformations socio-culturelles impliquées par cette évolution du monde du travail au Canada et des enjeux collectifs sous-jacents aux données statistiques recueillies. Un court paragraphe signale la hausse du chômage, « nonobstant » la santé de l'économie canadienne. Mais on tait ce qui a trait aux conflits de travail, à la non-participation des travailleurs dans la gestion de l'entreprise, à la domination économique découlant des investissements faits au Canada par les sociétés multi-nationales ayant leurs maisons-mères aux USA, etc.

Au chapitre de l'éducation, on accumule encore des statistiques réconfortantes concernant l'accès élargi à l'enseignement supérieur grâce à des investissements considérables (les plus élevés dans le monde développé !). Mais on tait les crises multiples que nous avons connues dans le monde scolaire, les remises en cause des programmes d'étude, la critique d'une conception de l'école trop directement orientée vers le marché du travail, les compromissions de la recherche universitaire avec les grandes compagnies et le Pentagone, etc.

Au sujet des services sociaux et de santé, on énumère les lois et les programmes d'aide gouvernementaux, mais on ne dit rien des enjeux sous-jacents

et des options « implicites » de ces mêmes lois et programmes. On ne dit rien, non plus, de l'exploitation de la santé par les fabricants de produits pharmaceutiques, des coûts peut-être excessifs de certains services, des « intérêts » qui amènent souvent à investir davantage dans les constructions et les équipements que dans l'embauche d'un personnel mieux qualifié, etc. On rappelle les lois « libéralisant » le divorce et la contraception (1968) ou soustrayant au code criminel l'avortement thérapeutique (1969); mais on ne dit pas que les requêtes pour un tribunal de la famille, pour l'établissement de centres d'aide à la famille ou aux femmes enceintes contre leur gré, etc. n'ont jamais été vraiment considérées avec tant soit peu d'attention. Et on ne dit mot, non plus, des cliniques médicales ou d'aide juridique établies par des comités de citoyens dans des quartiers ou régions défavorisés, ni des luttes que ces comités ont dû mener pour assurer la simple survie des institutions qu'ils avaient créées. On signale, en fournissant quelques données statistiques, la permanence de la pauvreté au Canada (16% des familles et 38% des citoyens sans charge familiale); mais on ne dit rien des projets de revenu minimum garanti (celui de C. Castonguay pour le Québec, par exemple) auxquels on a préféré la hausse, électoralement plus rentable, de certaines pensions ou allocations. On signale que des études sont en cours, au Canada, concernant la malnutrition; mais sans rien dire de la hausse des prix des aliments que le gouvernement ne veut pas enrayer ou ne réussit pas à freiner. On signale — sans fournir de statistiques, cette fois, — que les conditions de logement sont parfois inadéquates, et l'évolution de l'habitation vers le « bloc-appartements » fait l'objet d'un rapide constat; mais on ne pose aucune question à ce sujet, se contentant plutôt d'affirmer que « certaines initiatives récentes du gouvernement canadien témoignent de son souci de fournir des logements plus nombreux aux familles à faible revenu, de travailler à la restauration des vieux logements, de préserver l'intégrité de l'environnement et de planifier les développements résidentiels » ! On donne des statistiques diverses concernant le transport et le développement des réseaux de communication au Canada; mais on n'aborde pas le problème des coûts pour les travailleurs, les personnes âgées, etc. — le Canada demeurant un des rares pays où des mesures sociales n'ont pas été prises à cet égard. On consacre un abondant paragraphe au programme de

formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre élaboré et géré par le Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration (dont un membre doit faire partie du « groupe de travail inter-départemental »... !); mais on n'évoque même pas les critiques dont il a été l'objet à maintes reprises, au cours des dernières années, ni — évidemment — son échec, son incapacité à redresser vraiment la situation qu'il visait à corriger.

— Prospective

Le chapitre consacré à la prospective — *The Future: Population, Development and Environment* — ne compte que trois pages. Sa teneur confirme l'affirmation faite en introduction: « le gouvernement canadien n'a pas, jusqu'à présent, jugé nécessaire d'adopter une politique explicite concernant les problèmes de population ». Les rapides orientations données dans cette partie de la « troisième rédaction » laissant entendre qu'il s'agit simplement de continuer ce qui a été amorcé, c'est-à-dire de continuer à *laisser faire et à laisser jouer les pouvoirs (financiers) et les intérêts qui, dans le régime libéral qui est le nôtre, définissent eux-mêmes « nos » politiques (implicites) de population.*

Il est cependant possible de dégager quelques perles:

— Les futures réformes dans le domaine des services sociaux et de santé « tiendront aussi compte de certains principes concernant la qualité de la vie: accès égal à des services de haute qualité, meilleure protection des droits des femmes et des enfants », etc. Mais qu'entend-on par cette « qualité de la vie » ? est-elle ou non, dans l'esprit des auteurs de cette « troisième rédaction

3. C'est peut-être après avoir pris connaissance des critiques dont fait état la note 1, ci-dessus, que les auteurs de la « troisième rédaction » ont jugé bon d'introduire dans l'introduction du texte le paragraphe suivant: « The Canadian Government is conscious also that the degree of severity of certain problems results, not from population size as such, but from the interplay of technology, consumption and population proper. It considers, therefore, that it would be only judicious for the Conference to take a broad view of such problems. » Mais l'observation est faite, me semble-t-il, sans conviction. Surtout, ce qui est suggéré ici ne laisse pratiquement aucune trace dans le reste du document. — Les critiques faites ici portent sur le texte de la « troisième rédaction ». Il est possible qu'une quatrième rédaction y apporte certains compléments et certaines retouches; il ne semble pas, cependant, qu'il faille s'attendre à des corrections majeures.

tion », réductible à ce que l'on appelle plus justement le « niveau de la vie » et qui est défini par la capacité ou le pouvoir de consommation (motoneige ou 2e automobile « à crédit » !) ? et de la vie de qui s'agit-il ici ? et qui va définir — et pour qui ? — cette « qualité de la vie » ? etc.

— On signale l'urgence de services à la famille. Mais on ne sent pas le besoin de formuler quelque suggestion concrète.

— On fait appel, comme en aparté, à la nécessaire participation de la population ou des « citoyens ordinaires » à l'élaboration des programmes d'action (policy making) dans l'ordre des services sociaux. On aimerait que cet appel soit « rétroactif » et qu'il ait pu amener à entreprendre d'autre façon le travail du « groupe interdépartemental » qui nous livre dans le présent mémoire sa conception de la vie sociale... Les « citoyens ordinaires » ont déjà dit ce qu'ils pensaient et voulaient à Mont-Laurier, à Cabano, à la Pointe-Saint-Charles et en bien d'autres régions du Canada. La « troisième rédaction » n'en porte guère la marque.

— La population canadienne est devenue une population urbaine, constate-t-on. De sorte que les programmes de l'avenir devront s'adresser à une population urbanisée ! Sans doute; mais l'évolution constatée est-elle inévitable ? et comment pourrait-elle être planifiée de façon humaine ?

— Au chapitre de l'écologie et de la qualité de l'environnement, on se contente de recommander... des études, dont on reconnaît qu'elles sont devenues urgentes ! Mais n'y a-t-il pas des mesures qu'il serait possible de prendre immédiatement pour rationaliser l'exploitation de nos ressources et assurer la préservation de la qualité de l'environnement ? Ce serait sans doute porter atteinte au système économique libéral qui est le nôtre que d'oser seulement les proposer...

— Programmes d'action

Sur la base d'une évaluation de la situation actuelle qui s'en tient aux statistiques pour n'avoir pas à faire face aux enjeux collectifs — anthropologiques et culturels tout autant que socio-économiques — sous-jacents, et d'une prospective pratiquement inexistante, il n'est guère possible de proposer des programmes d'action. Il ne faut donc pas s'étonner du fait que les quatre dernières pages du mémoire « troisième

rédaction » n'en suggèrent pas. *Au fond, on ne veut rien décider. Vraisemblablement parce qu'on ne le peut pas, ou, du moins, parce qu'on ne le peut pas sans remettre en cause le système d'économie libérale qui est le nôtre et qui, je le répète, définit « nos » politiques sociales.* Implicitement, bien sûr. C'est d'ailleurs plus sûr ainsi: on n'a aucun intérêt à avouer l'inavouable.

Sans rien décider, donc, puisque tout est décidé d'avance, on suggère de poursuivre les études qui pourront aider les individus (comme si les enjeux n'étaient pas ici collectifs !) à prendre ultérieurement des décisions plus éclairées; de poursuivre le travail « d'information et d'éducation » des centres et services de planning familial; de contrôler l'immigration en fonction de l'emploi. Les problèmes de la natalité et du planning familial, des déplacements des travailleurs consécutifs aux changements technologiques, de l'urbanisation croissante, etc. sont considérés — et je cite — « comme relevant proprement de la décision 'individuelle' des familles ». C'est pourquoi — et je cite encore — « malgré que le gouvernement canadien soit intéressé à toutes ces questions, il n'y a pas lieu d'élaborer une politique de population qui soit explicite ». Mais comment une famille peut-elle « choisir » de travailler là où les usines se ferment ? ou « choisir » de donner la vie à des enfants qu'il sera impossible de loger convenablement et

auxquels on ne pourra pas assurer une éducation décente ? ou « choisir » de vivre en forêt pour échapper à la pollution des centres urbains ?

Dans toutes ces pages, l'homme n'a guère sa place; comptent plutôt le travailleur et le consommateur... en fonction d'un développement économique que l'on qualifie abusivement de social et qui est implicitement présenté comme la mesure d'une croissance normale de la population. Le tout, dans une perspective de « population control policy » plutôt que de « population development policy ». Mais, si le Canada est incapable de reconnaître les aspirations et les droits de ses propres citoyens — et de ceux-là surtout qui appartiennent au « tiers-monde » canadien et que l'on appelle les « défavorisés » comme si leur situation était le fruit d'une quelconque mauvaise fortune et non pas d'une exploitation — et s'il ne réussit pas à élaborer les politiques nécessaires pour corriger l'injuste distribution de l'avoir et du pouvoir ici, qu'ira-t-il faire entendre de simplement « croyable » à une conférence internationale ? que pourra-t-il y dire, devant les représentants des pays du tiers-monde, qui ait chance de contribuer à l'établissement d'une justice moins irréaliste sur notre planète ?

Un document irrecevable

Un document final qui serait de la même veine que le texte de la « troisième rédaction » ne peut légitimement être présenté à la Conférence mondiale de 1974 comme le « Canada's Country Statement ». Parce que les questions fondamentales y seront soigneusement évitées, qui risqueraient de remettre en cause les privilèges de ceux qui tirent profit du régime socio-économique présent au Canada. Et parce que les citoyens canadiens n'auront pas participé à sa préparation. Les hauts fonctionnaires d'Ottawa sont au service de la population canadienne. Il ne leur appartient pas de définir les aspirations de la collectivité.

Tout au plus pourrait-on accepter que ce texte soit envoyé comme réponse à la deuxième enquête sur la croissance de la population et le développement. Mais, avant que soit présenté le mémoire canadien (et non pas gouvernemental) à la Conférence de

1974, il faudra voir à ce que sa préparation soit canadienne... pour que le texte puisse exprimer le moins mal possible les problèmes, aspirations et projets des Canadiens. Ce qui implique:

1° que le texte préparé par le groupe de travail interdépartemental soit rendu public dans les plus brefs délais;

2° qu'il soit déposé comme document de travail devant une commission parlementaire mandatée pour recevoir officiellement critiques et compléments;

3° que les étapes ultérieures du travail de préparation du mémoire canadien pour la Conférence de 1974 soient ainsi précisées que la participation des citoyens à ce travail puisse être réelle — par la médiation, notamment, des syndicats, des universités, des comités de citoyens, etc. officiellement invités à faire connaître leurs positions.

Les spécialistes à l'emploi du gouvernement canadien auront, dans ce travail, des services importants à rendre: il leur appartiendra, notamment, de fournir les informations — non seulement statistiques — dont ils disposent. Mais il faudra voir à ce qu'ils n'outrepassent pas leur mandat et ne cherchent pas subrepticement à s'ériger

LE DÉVELOPPEMENT EXIGE LA JUSTICE

La terre pourrait fournir à l'humanité actuelle un ensemble suffisant de richesses si celles-ci étaient équitablement réparties et si l'équilibre n'était pas rompu par notre consommation effrénée et notre odieux gaspillage. Les pauvres du monde, y compris ceux du Canada, se scandalisent avec raison de l'écart qui s'élargit continuellement entre eux et les riches. Ils réclament la justice et non la charité; la dignité dans l'autonomie et non la dépendance permanente.

Le moment est venu pour le Canada de choisir: ou il poursuit la course actuelle vers une croissance sans fin, pour des revenus toujours plus élevés en vue d'une consommation accrue, ou il s'engage avec le pauvre dans la lutte pour un juste partage des responsabilités, des revenus et du pouvoir décisionnel.

La justice dans le monde est le problème. Nous établirons la justice en rétrécissant le fossé qui sépare le riche du pauvre; en réduisant l'excès de production et de consommation de façon que les ressources et la productivité canadiennes tournent à un usage plus juste; en favorisant la recherche et l'action pour préciser les pouvoirs des corporations privées et des agences publiques engagées dans l'investissement, l'aide et le commerce internationaux.

La justice requiert le développement de tous les peuples! La gloire de Dieu, c'est l'homme pleinement épanoui!

Dr. N. B. McLeod, (Eglise unie du Canada),

Mgr W. E. Power (Conférence catholique canadienne),

Dr. M. V. Putnam et Dr. D. C. MacDonald (Eglise presbytérienne),

M. Rev. E. W. Scott (Eglise anglicane du Canada),

Dr. John Zimmerman (Conseil luthérien du Canada).

Mars 1973.

en nouveaux « définisseurs » des aspirations collectives. J'ai, à cet égard, davantage confiance — malgré les limites de ma confiance — aux chefs syndicaux qu'aux technocrates: les premiers, quoi qu'on en dise, sont plus « proches » des « citoyens ordinaires » que les seconds. Et aussi que les députés et les ministres. (D'ailleurs, les

politiques de population apparemment élaborées par les technocrates sont « implicitement » mais réellement définies par les grands financiers et les investisseurs.)

Malgré les apparences, les problèmes qui seront débattus dans le cadre de la Conférence de 1974 sur la croissance de la population ne sont pas d'ordre statistique et « scientifique » d'abord, mais bien d'ordre éthique⁴. Une éthique sociale est sous-jacente à la « troisième rédaction » dont j'ai fait ici la critique: même si leurs options sont discrètement tenues cachées derrière l'écran des statistiques accumulées, les membres du groupe de travail interdépartemental qui ont préparé cette « troisième rédaction » sont — et se montrent — profondément imbus de l'idéologie libérale de notre société de consommation. Il ne leur appartient pas de décider que cette idéologie, qui sous-tend leurs options personnelles, est compatible avec les aspirations réelles des citoyens canadiens.

20.4.73

4. C'est pourquoi les Eglises canadiennes, à mon avis, ont ici un rôle à jouer. Non pas tant pour contester une fois encore certains programmes de planning familial ou les pressions faites en faveur de l'avortement libre, que pour éveiller la conscience sociale à la perception des véritables enjeux socio-culturels et socio-économiques sous-jacents. Lors du séminaire sur les politiques de population au Canada organisé conjointement par la CCC et les Pères Paulistes, du 5 au 9 juin 1972, ces « dessous anthropologiques ou culturels et sociaux » avaient été signalés par Jacques Grand'Maison, dans un effort pour re-centrer le débat et faire éviter « la constante dérive des véritables enjeux » qu'on a toujours tendance à ravalier aux plans où notre maîtrise statistique et technique nous donne l'illusion de pouvoir agir avec efficacité (cf. *Relations*, 373, juillet-août 1972, p. 207). Plus récemment, le mémoire présenté aux Canadiens par les chefs des cinq Eglises participant à la tournée « Dix jours pour le développement », mémoire intitulé *Le développement exige la justice*, touche lui aussi à ces enjeux sociaux et cherche à éveiller la conscience sociale. J'ajouterai que ce mémoire me semble plus riche et plus stimulant que la « troisième rédaction » des technocrates d'Ottawa.

Qu'il s'agisse ici d'un débat proprement éthique, Arthur J. Dyck (Department of Population Sciences, Harvard University) l'a bien fait voir dans une étude intitulée *Population and National Responsibility: U.S. — An Ethical Analysis of the Report of the Commission on Population Growth and the American Future*. Les véritables questions dont il s'agit, signale-t-il, par delà les apparences de l'objectivité scientifique et statistique, ont trait à la qualité de la vie, à la liberté, à la justice. — Peut-être faudrait-il relire, 10 ans après sa publication, *Paxem in terris* prônant une vie et une paix sociale fondées sur la vérité, la justice, la solidarité, la liberté (cf. l'article d'Irénée Desrochers, dans *Relations*, 381, avril 1973, pp. 99-101).

VISIONS DE MAI

C'est le joli mois de mai, le mois le plus beau, disait le cantique! Au ciel, sur terre et dans mon âme, tout me parle de retour à la vie et m'invite à rechanter l'alléluia de Pâques. Après des heures et des jours de la peine la plus lourde, le printemps aussi s'est arraché du sol! Par chemins de misères il s'est dégagé de l'ombre de galeries froides, et le voilà ressuscité, alléluia! La levée des aubes, en robes de fêtes, célèbre son travail obscur, aujourd'hui couronné de lumière. Mon âme aussi, je le crois, après sa longue marche de misérable nuit, ressuscitera en pleine clarté pour entonner l'alléluia de sa foi. Au ciel, sur terre et dans mon âme, tout me parle de vision et d'éternelles joies, alléluia!

Le printemps, c'est la résurrection de la nature; celui de mai, c'est le temps des manifestations de sa nouvelle vie, la période des merveilleuses apparitions, alléluia, pour le charme de l'homme, la fascination de ses yeux et l'enchantement de son imagination. Il est là au ciel, sur terre et dans mon âme, avec ses promesses de relâche au travail et d'embauche au repos. Le printemps de mai, c'est un paradis nouveau! Comme si le Créateur, après avoir refait la première nuit, refaisait le premier jour. Ensorcellement, bien sûr, car le Seigneur n'a pas refait le premier jour uniquement! La vérité est plus belle encore, il a refait tous les autres aussi et le chemin qui, par eux, mène à la vision, source d'éternelles joies, alléluia!

Au mois de mai, c'est le sacre d'un autre printemps! Le renouveau dans la nature, la beauté, tout autour, qui lève jeune et fraîche, après l'austérité de l'hiver, tout invite au chant de l'alléluia: celui des ascensions. L'assomption des fleurs fait un signe à mes yeux de lever le regard; un signe à mon esprit, d'élever sa pensée; un signe à mon âme, de croire et d'espérer. Des signes partout en traits de couleurs, tracés sur le vert symbolique des sous-bois et des parterres: message en images de la condition heureuse de l'homme, après le renouvellement. Après l'arrachement du sol, après l'achèvement du long travail en moi, patiemment, un peu tous les jours, ce sera, je l'espère, mon ascension et la vision, source d'éternelles joies, alléluia!

A la nature du printemps de mai, c'est le temps de la floraison; pour mon âme, c'est le temps de faire, en sa solitude, le bouquet des grandes révélations et de l'offrir à mon cœur. Le Christ de minuit d'un certain soir achève son chemin de vie et son chemin de fleurs! Lui aussi a grandi dans le silence, à travers mille difficultés de terre; lui aussi est apparu pour le bien de tous et le charme de plusieurs; lui aussi a payé de sa vie le prix de sa grâce; lui aussi, on l'a coupé de l'existence pour l'offrir, hommage d'un Cœur à l'autre. Ressuscité, apparu, remonté, il est le printemps de la vie nouvelle, tige d'une infinité de fleurs. N'oublions pas, au mois de mai, de fêter la plus belle!

Paul FORTIN.

Un cercle enchanté

— l'Élan d'Amérique, d'André Langevin

par
Gabrille Poulin

Longtemps au pays de Québec, l'image de la mère s'est profilée sur celle de la patrie. Une patrie qui n'était rien d'autre qu'un coin de terre à labourer, à engraisser, à ensemer au rythme des saisons et, surtout, à conserver intacte. Dans ces deux valeurs sûres, les romanciers pour leur part trouvaient le symbole polyvalent et polyforme essentiel à leur inspiration. Ainsi ont-ils écrit des romans « nationalistes » dans lesquels assez curieusement est décrit et chanté un pays qui n'a pas d'autre nom que celui de la terre familiale transmise de père en fils, terre-mère possessive et jalouse, qui en assurant aux siens la subsistance, les empêchait d'agrandir leur horizon. Elle ne pouvait permettre à ses fils de s'émanciper, car son destin était lié à leur fidélité; sa fécondité, à leur piété filiale.

Puis, un jour, tout a changé au pays de Québec. S'arrachant à l'emprise du symbole qui la condamnait, elle aussi, au cycle des saisons, la femme a secoué la terre collée à ses pieds, à ses mains, tranché le nœud œdipien et, du même coup, libéré ses fils. Détachés de la terre-mère, ceux-ci se sont mis à désirer un pays dont ils n'avaient même pas soupçonné l'existence aussi longtemps qu'ils n'avaient pas su insuffler une forme à l'argile qu'ils pétrissaient. Le pays qu'ils poursuivaient maintenant dans des aventures politiques ou idéologiques et dans les rêves des romanciers ou des poètes, ne se laisse encore atteindre ni posséder autrement que dans la fièvre créatrice qui donne un corps aux fantômes.

Le roman « nationaliste » moderne ne peut plus identifier la mère et la terre, car ces symboles, au long des ans, se sont métamorphosés comme les réalités qui les sous-tendaient. Désormais, la femme refuse d'être considérée comme une possession sûre et parfaitement délimitée ou comme la gardienne sédentaire d'un patrimoine sacré. Le romancier moderne a-t-il pour autant renoncé à la traditionnelle alliance femme-pays ? Au contraire. Jamais la ressemblance ne lui a paru aussi parfaite entre ce pays fuyant qu'il désire et ne peut s'approprier et la femme infidèle mais toujours attirante, non pas la mère de ses enfants, mais la compagne de ses plaisirs; non pas une possession tranquille mais, comme en témoigne particulièrement le roman québécois de 1972², un mirage toujours évanoui et toujours renaissant.

Pour Jacques Ferron³, Marguerite n'est pas l'ange du foyer, mais l'ange et l'idole du Saint-Elias, ce pays-navire sur lequel s'embarquent les rêves et les désirs des Batiscais. La Jeanne-D'Arc de Victor-Lévy Beaulieu⁴, elle, a déserté le grand lit légué par les parents, la maison de la rue Monselet, l'ivresse et la folie de son mari pour se

confier, avec son pays apeuré, à la garde des forces de l'ordre. Quant à Mireille, la secrétaire qui tape le manuscrit de Jacques-Thomas D'Amour-Godbout⁵, elle veut avoir sa juste part dans le pays-roman que la littérature est en train de se donner. Les écrivains sont sévères et impatientes envers la femme-pays qu'ils poursuivent de leurs propositions et de leurs avances et qui leur résiste: tout serait tellement plus simple si le Québec cessait de se prostituer avec des dieux étrangers et si sa nation, enfin fidèle, rentrait à la maison, sur un coin de terre bien délimité! Quel romancier n'a rêvé d'écrire un véritable roman d'amour qui serait sa propre idylle avec son pays sédentaire et sage de la sagesse des mères d'autrefois, le roman d'un pays possédé exclusivement, jalousement, et d'un peuple enfin soumis... et libre!

l'Élan d'Amérique

Au triptyque nationaliste de 1972 que forment *Un rêve québécois*, *Le Saint-Elias* et *D'Amour P.Q.*, André Langevin, ce « rassembleur de terres » a ajouté un volet d'une très grande beauté; le couple femme-pays y reçoit un éclairage mystérieux, qui lui donne à la fois des dimensions irréelles et une intensité de vie extraordinaire. Au pessimisme de Beaulieu, à l'humour de Ferron et au ton burlesque de Godbout, qui découvrent en la dénonçant l'impasse dans laquelle le Québec est coincé, est venu se joindre le rêve d'André Langevin: les désirs, les échecs, les cauchemars que transcende la lumière poétique s'inscrivent dans des images vivantes, très belles de cette beauté « convulsive » dont parle Breton. En surgissent, non pas le pays qui manque aux Québécois, mais le désir et la fureur sans lesquels toute aventure littéraire ou politique sombre dans le verbiage et l'éloquence.

Les héros de Langevin ont vécu dans des espaces immenses, ouverts, et ils étouffent quand il leur faut s'enfermer entre les murs d'une maison, d'une métropole ou d'un pays. L'espace les habite comme une soif. Ils sont faits à la mesure d'un continent. Et si l'on essaie de les emprisonner, de les détruire en même temps qu'on tente de les priver de l'espace infini, ils reconstruisent dans leur esprit, avec la complicité du temps, un « temps circulaire, totalement lisse, sans point de rupture possible⁶ » la mer, la forêt, le continent tout entier vers lequel ils s'évadent et s'échappent du néant.

Le cercle enchanté

S'il fallait trouver pour définir l'Élan d'Amérique une image qui rendit compte à la fois de sa structure et de son dynamisme,

c'est à l'image du cercle qu'il faudrait songer. En effet, chacune des parties de ce récit comme chacun des événements forment des figures qui s'inscrivent dans celle d'un cercle enchanté, lui-même tournant autour d'un point fixe et ramenant « les mêmes images toujours, que rien ne lie l'une à l'autre, qui crèvent comme bulles à la surface de la vase mouvante de la mémoire⁷ ». Images du désir, images oniriques qui font de ce roman un véritable récit surréaliste.

Une première lecture, si attentive soit-elle, ne peut prétendre épuiser les sens de cette œuvre qui a toute la densité d'un poème: elle peut être même assez frustrante pour le lecteur qui cherche avant tout une histoire avec une chronologie rassurante et des personnages présentés et décrits systématiquement, des personnages à la Balzac. L'histoire, mais cela nous ne pouvons le savoir qu'à la deuxième lecture, commence par la fin ou plutôt, comme un cercle, en n'importe quel point de la circonférence, en n'importe quel instant arbitraire au cadran d'une montre, en n'importe quel automne au cycle des saisons. Cette histoire, les personnages ne la font pas, ils la vivent ou la revivent, au rythme même que leur impose le mouvement irréprouvable de leur sang, mouvement circulaire lui aussi qui crée l'orbite sur laquelle ils se déplacent et viennent en contact les uns avec les autres, un instant, pour une étreinte sanglante avant de retomber dans l'immense solitude qui les ramène vers le silence et les entraîne vers la mort. La seule liberté qui soit laissée à Antoine, Hercule, David, comme à l'original qui rassemble et résume la force instinctive et la puissance du mâle, son besoin d'espace et de liberté, c'est celle de cet instant unique où, établis dans une attente qui ressemble à celle du veilleur, ils croisent dans la lumière trompeuse d'octobre une non moins trompeuse chimère qui ressemble au printemps et à la vie, qui s'appelle l'amour et qui les précipite dans le froid et le gel de la mort. « Les grandes marées d'octobre restituent au sable blanc sa virginité des premiers âges⁸. »

Le lieu qu'ils habitent, lui aussi, s'inscrit dans un cercle, celui qui forme cette moitié de la terre qui s'appelle l'hémisphère occidental, ou encore l'Amérique, parcouru comme par un réseau sanguin de tous ces cours d'eau qui gardent de leur contact avec l'immensité de la mer une pureté et une vigueur toujours renouvelée. Où qu'ils soient dans l'aire de cette Amérique, fût-ce à Montréal, les héros de Langevin se sentent exilés, voués à l'errance et à la solitude, rejetés du passé, inquiets dans l'instant, rayés de l'avenir. L'immensité les attire comme la mer et comme l'amour et ils découvrent que le cercle de l'amour et celui de la vie se touchent eux aussi en un point précis qui les plonge dans la mort, à « l'arête de la chute verticale de l'océan sur d'invisibles espaces⁹ ». Ce lieu qu'ils hantent, dans lequel ils tentent de se recréer un espace vital au sein de cette vie humaine qui les rejette, n'a pas plus de réalité que le cercle enchanté créé par les pas de la dansense et qui s'efface dès que celle-ci a exhalé comme un souffle son dernier pas de danse.

David exigeait que l'eau vive remonte la pente. Il ne pouvait savoir qu'elle ne pouvait savoir que l'eau se colore des

rives qu'elle touche, que sa limpidité doit se payer de pierre nue et du plein soleil qui menace de la tarir. Elle avait fui en tous sens, parce qu'elle avait jailli ainsi, terrorisée par la précarité de la source. Il s'appelle Antoine. Un nouveau lit. Et elle meurt en un peu d'écume sur le sable où elle retombe, et qui la boit. Mr Stephen Peabody était veuf avant le départ, et Maria n'a jamais battu de ses pieds nus les marbres du palais ¹⁰.

Ainsi en est-il de l'abri que l'oiselet avait trouvé dans les mains de Claire: l'oiselet meurt de la chaleur même qu'il communique. Dans la chambre du phare, les prunelles se heurtent sur les murs et «sombrement dans une eau silencieuse, glaciale ¹¹». Le marécage dans lequel Antoine a aperçu pour la première fois l'original que la nuit avait peu à peu apeuré sent «la pourriture et la mort lente des choses englouties ¹²».

L'impossible enracinement

«Un continent fantôme a pris le large, fait basculer dans un inaccessible lointain le phare, la maison du promontoire et la noyade laiteuse de Claire Smith dans un exil sans retour ¹³». Ainsi s'estompent peu à peu la ville, la forêt, la campagne qu'on avait cru reconnaître à la lueur d'un octobre trompeur. Dans tous les romans de Langevin, les lieux dans lesquels les êtres semblent prendre naissance et qui sont intensément présents quand commence le drame (qu'il s'agisse de la ville minière de *Poussière sur la ville*, de l'Hôtel de la Rivière verte «où l'on ne faisait que passer» et du camp de bûcheron du *Temps des Hommes*) s'estompent peu à peu comme ces villages victimes de catastrophes cosmiques qui disparaissent à tout jamais, entraînant dans le gouffre qu'ils creusent les rêves et les désirs des hommes qui les habitaient. Les héros de Langevin fuient d'instinct la terre qui se dérobo sous leurs pieds.

Les fenêtres et la porte ainsi barricadées, la maison avait tout de suite eu un air d'abandon définitif. Elle avait basculé d'un coup dans le désert environnant, où s'enlisaient des granges effondrées, des clôtures couchées dans l'herbe haute, des maisons emportées pièce à pièce par le vent, la neige, l'eau, qui, l'automne, subissaient les outrages des chasseurs, des maisons en démente, disaient les gens ¹⁴.

Tout le passé s'écroule avec le pays abandonné et Hercule s'enfuit en avant: «C'est pas de partir qui est le pire, mais de voir que tout ça va peut-être mourir avant toi... comme si tu n'avais pas eu de vie! ¹⁵». Mais aucun des héros de Langevin n'atteint jamais un lieu de tranquille possession. David s'abandonne au flot purificateur de la mer pour échapper à la chambre du phare où l'amour a su vaincre le temps mais n'a aucun pouvoir sur la mort. Claire, quand elle a retrouvé, grâce à l'étreinte d'Antoine, le fil qui la ramène hors des ténèbres de la

douce démente qui lui permettait de vivre, se laisse couler à pic dans un chemin mouvant qui la reconduira vers la mer. Et Antoine lui-même, qui refuse d'assister à l'envahissement et à la décomposition de son pays originel, entreprend sous la conduite de l'Indien, un voyage de non retour; car il porte en lui, comme l'original qui a tourné en rond pendant des jours autour du marécage où il s'est finalement effondré, le germe d'une mort inévitable dont l'amour lui a été, à lui aussi, le révélateur.

Et ce roman s'achève dans un vide immense qui est aussi une attente sans objet. Langevin l'a intitulé *L'Élan d'Amérique*. «L'Élan d'Amérique! Antoine sent les muscles de sa bouche qui se relâchent. Et il rit sous le mouchoir de l'Indien. Le bond de Maria dans l'or pâle, au plus profond d'un regard couleur de mer, l'arrache au vertige de la nuit ¹⁶». L'original est mort; morte aussi la femelle en qui il a désespérément déposé un germe de résurrection. Maria est morte tuée par l'amour, et morte doublement puisque le regard couleur de mer dans lequel Antoine a cru l'apercevoir une dernière fois s'est fermé lui aussi. Seule demeure l'Amérique immense et intangible et l'élan qui la traverse, un élan qui n'est pas à la mesure des hommes du passé. Une Amérique inaccessible comme l'amour qui, ainsi que Claire, tue tout ce qui la touche. «Un continent fantôme a pris le large» sur lequel personne n'a de prise, qui est l'image même du destin. Une roue qui tourne inlassablement, un hémisphère qui entraîne dans son mouvement des êtres qui, leur sang épuisé, n'ont plus d'autre élan que celui-là qui les précipite dans la mort.

Mais la fin du récit de Langevin ne met pas un terme à l'attente et au désir qui sont à sa source et l'ont traversé de part en part. Attente et désir témoignent de la parfaite disponibilité nécessaire pour que la rencon-

tre ait lieu et que surgisse enfin la merveille. Il suffit que, comme le *buck* des anciens, elle occupe un moment l'aire où l'on désespérait pour que soit recréé l'espace magique où tout devient possible. Le romancier qui a su recréer cet espace garde en lui assez de puissance pour que le lecteur québécois soit justifié d'attendre et de désirer le rencontrer de nouveau, fût-ce, après de longues années, dans l'élan et la fièvre d'un nouvel octobre.

1. André Langevin, *L'Élan d'Amérique*. — Montréal, le Cercle du Livre de France, 1972, 239 pp.

2. Voir *Relations*, 32 (1972): 341-343.

3. Jacques Ferron, *Le Saint-Elias*, coll. «Les Romanciers du Jour», p. 85. — Montréal, les Éditions du Jour, 1972.

4. Victor-Lévy Beaulieu, *Un rêve québécois*, coll. «Les Romanciers du Jour», p. 83. — Montréal, les Éditions du Jour, 1972.

5. Jacques Godbout, *D'Amour, P.Q.* Hurtubise HMH/Éditions du Seuil, 1972.

6. *L'Élan d'Amérique*, 8-9.

7. *Ibid.*, 13.

8. *Ibid.*, 13.

9. *Ibid.*, 7.

10. *Ibid.*, 27.

11. *Ibid.*, 12-13.

12. *Ibid.*, 82.

13. *Ibid.*, 19.

14. *Ibid.*, 101.

15. *Ibid.*, 103.

16. *Ibid.*, 239.

Tournez vos regards vers le nord... vraiment le nord

Là dans l'Arctique... presque enfouies sous la neige et entourées de glace et de rochers... vous apercevrez nos seize missions esquimaudes. Plus de quarante missionnaires, répandant la parole de Dieu et semant l'amour et l'espérance, doivent continuellement lutter contre les éléments d'un pays glacial, cruel et sans pardon. Et pour rendre leur travail encore plus difficile, leur source de revenus est pratiquement inexistante.

Ne laissez pas ces missionnaires oeuvrer seuls. S.v.p., donnez-leur un coup de main. Votre support sera si précieux.

MISSIONS ESQU-OMI

C.P. 89, Otterburne, Manitoba ROA IGO

LES MISSIONS LES PLUS AU NORD DU GLOBE TERRESTRE

(Une lettre personnelle accusera réception de votre don et un reçu officiel pour fins d'impôt vous sera envoyé.)

Rire... ou ne pas rire?

Georges-Henri d'Auteuil
par

Un Chinois... vietnamien

« C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit... » En effet, on a l'impression d'assister à la répétition d'une sorte de songe d'Athalie. En pleine nuit, un jeune Chinois — qui d'ailleurs est Vietnamien — se promène comme chez lui dans la demeure des parents de sa petite amie d'université, pendant que ceux-ci, couchés dans le grand lit conjugal, au lieu de dormir, échangent des propos incohérents et loufoques sur les riens de la vie, interrompus, ici et là, par la visite de leur fille, Christine, qui vient se coiffer ou consulter un livre. Le monde du banal quotidien traversé par l'insolite. C'est tout. Et c'est *le Chinois*, pièce de Michel Faure, mise en scène par Buissonneau, au théâtre de Quat'Sous.

A moins que nous tombions irrémédiablement dans la barbarie, on étudiera toujours l'*Athalie* de Racine, pas *le Chinois* de Faure. Le quotidien n'a rien de passionnant et l'insolite est vite périmé. Et il y a tellement de Chinois qui se ressemblent tous, même s'ils sont Vietnamiens ! Ce n'est pourtant pas qu'on s'ennuie à cette pochade absolument sans intrigue. La mise en scène est alerte et, surtout, il y a Hélène Loisel, d'un naturel désarmant et d'un tel « abattage » qu'on oublie ce qu'elle dit pour s'arrêter à la drôlerie avec laquelle elle le dit. Certainement une éclatante performance de comédienne qui a donné une consistance à ce *Chinois*.

Une Tempête... à la canayenne !

D'abord, je n'en croyais pas mes oreilles. Et puis, il fallut bien me rendre à l'évidence : Prospero, duc de Milan, parlait en *canayen*, comme un brave débardeur de la rue Wolfe. Et tous de l'imiter à qui mieux mieux, avec une prononciation molle, vulgaire, inarticulée. Et cela, par choix aberrant de Michel Garneau, metteur en scène pour l'Ecole nationale de Théâtre de la *Tempête* de Shakespeare, qu'on a récemment présentée au Monument National.

Pour plusieurs, la *Tempête* passe pour le chef-d'œuvre du génie inventif, poétique et humain de Shakespeare. Après une période de sombre pessimisme, un peu le fruit des malheurs de sa propre vie, le grand dramaturge semble avoir voulu terminer sa car-

rière artistique par une lumineuse échappée sur le bonheur possible des hommes dans la sereine réconciliation et le pur amour, récompense d'une loyale sincérité. Oeuvre d'une haute fantaisie où s'allient heureusement les forces de la nature pour déjouer les projets malicieux de l'ambition et, par là, favoriser les aspirations à la joie et à la liberté de victimes innocentes. Tantôt solennel, tantôt gracieux, émouvant ou comique, le ton s'adapte toujours aux circonstances et aux personnages qui baignent dans une atmosphère magique et surnaturelle où se jouent de la vulgaire réalité les subtils esprits évoqués par le magicien Prospero.

L'interprétation des élèves de l'Ecole nationale, selon la direction reçue de Michel Garneau, a trop souvent ravalé ce ton si juste de la pièce, dissipé l'enchantement de cette atmosphère, au point que, à certains moments, on se serait cru sur une scène médiocre de collège. Du Shakespeare traînant, maussade, suintant l'ennui au lieu de l'allégresse, de l'agilité, du raffinement même que suppose le texte et que seule la jeune Monic Vigneault a pu réaliser, avec bonheur, par son interprétation d'Ariel, le génie de l'air. Sans elle, nous aurions dû nous contenter des grosses farces, dignes de leur emploi, du bouffon Trinculo et de l'ivrogne Stephano. Même l'admirable scène d'amour entre Miranda et Ferdinand a bien failli tomber dans la pure fadeur, accompagnée d'ailleurs des remarques platement débitées du Prospero de Denis Mercier.

Il y a tout de même eu un effort méritoire et ordinairement réussi de la part des personnages mythiques, habilement et ingénieusement dirigés par Roger Blay, qui peut se féliciter de la discipline et du savoir faire de ses jeunes comédiens. Quant à Caliban, monstre de méchanceté et de laideur devenu un personnage classique dans la littérature, joué par Marie-Michèle Desrosiers, il n'a pas justifié l'importance que les analystes de Shakespeare lui donnent dans la pièce. Fruit de l'accouplement du diable et d'une sorcière, Caliban, d'une nature foncièrement viciée, contraste radicalement avec la nature plaisante et sympathique d'Ariel, tous deux au service de Prospero, celui-ci pour l'aider, celui-là pour lui nuire. Cette opposition entre les deux personnages n'a pas été assez marquée, à mon sens, Ariel l'emportant d'emblée sur son rival Caliban.

Un récent commentateur pense « qu'il vaut mieux lire la *Tempête* que de la voir figurée ou défigurée sur les planches ». De la figure que nous a dessinée Michel Garneau, le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle avait besoin de fortes retouches.

Un Neveu bien sérieux

Parmi les écrivains importants du XVIII^e siècle français, appelé le Siècle des Lumières, Denis Diderot est surtout célèbre comme philosophe et, spécialement, animateur convaincu de l'*Encyclopédie*. Pourtant, il avait aussi un faible prononcé pour le théâtre. Il en a été le théoricien dans son ouvrage le *Paradoxe sur le comédien*. Il prônait, entre la comédie et la tragédie, un genre nouveau dit « théâtre sérieux », qui a eu beaucoup de vogue au siècle suivant sous le costume de la comédie et du drame bourgeois. Curieusement, ce ne sont pas ses pièces qui ont mis Diderot à la mode d'aujourd'hui, mais une toute récente adaptation sur la scène parisienne d'un conte satirique posthume, *le Neveu de Rameau*, où brilla Pierre Fresnay. C'est cette œuvre que Jean-Louis Roux a offerte à son public du Théâtre du Nouveau Monde, pour nous prouver, sans doute, que lui aussi pouvait être sérieux.

En effet, c'est sérieux en diable, ce long monologue à deux personnages qui analysent, dissèquent, critiquent les idées morales et philosophiques chères à Diderot. Deux personnages : le Philosophe (Diderot lui-même) et un bohème fantasque, paresseux, pique-assiette, paillard, artiste et intelligent, le Neveu du célèbre musicien Rameau. Pendant deux heures, directement ou par le truchement de son interlocuteur, Diderot, dans une langue alerte, savoureuse, piquante, égrillard par endroits, nous déballe — du plus profond de lui-même, on le sent bien, — ses opinions, ses sentiments, ses jugements sur l'homme et sur la vie. Fort intéressant pour l'esprit, mais à cent lieues du théâtre, même si, sur un plateau savamment éclairé, un monsieur fait part de ses réflexions, qu'il croit pertinentes, à un autre monsieur qui les approuve ou les ridiculise, dans une mise en scène sûrement ingénieuse, mais fatalement artificielle. Gaston Baty conclurait que c'est vraiment le triomphe de « Sire, le Mot ».

Ce *Neveu de Rameau*, dans sa présentation scénique, est une sorte de tour de force pour tâcher de rendre concret, figuratif, l'abstrait dense et difficile. L'effet produit est parfois lourd et pas toujours convaincant, en dépit de l'effort considérable exigé des interprètes pour faire passer la rampe à ce débat de salon, effort qui frise la pure virtuosité, la recherche du jeu pour le jeu. Le Philosophe de Jean-Louis Roux et surtout le Neveu de Marcel Sabourin ont réussi à capter notre attention et à nous rendre plausible leur personnage : résultat qui mérite notre admiration et nos éloges.

Auguste Favreau

Un autre tour de force. Technique, cette fois: monter un chapiteau et une piste de cirque sur la scène du Gesù! C'était pour les représentations de la pièce du tchécoslovaque Pavel Kohout, *Auguste, Auguste, Auguste*, que la Nouvelle Compagnie Théâtrale offre en fin de saison.

On sait que Auguste est le surnom de clown, un clown naïf, plutôt bête et qui devient le jouet de tout le monde. Bien sûr, Auguste fait rire par ses balourdises, ses pitièreries manquées, ses mésaventures, mais il est aussi pitoyable et l'exploitation dont il souffre souvent lui attire notre sympathie, car c'est tout de même un homme capable de s'apercevoir qu'en faisant rire les gens c'est aussi de lui qu'il fait rire. Cette exploitation d'un clown par son directeur de cirque, voilà ce que dégage graduellement Kohout par les péripéties de sa pièce, qui, commencée dans le fol amusement, se termine cruellement dans la tragédie. Parce que cette œuvre, composée en 1966, a été créée l'année suivante, on peut y voir comme une annonce prémonitoire et quasi prophétique de l'espoir de libération du peuple tchécoslovaque, brutalement étouffé sous les tanks russes. En fait, *Auguste, Auguste, Auguste* n'a pas besoin de la caution des tristes événements du « Printemps de Prague » pour établir sa valeur, qui présente un caractère d'universalité. D'ailleurs, tout simplement, Pavel Kohout, fervent communiste, même stalinien convaincu, mais aussi intelligent et lucide, n'aurait-il pas désiré exprimer un certain désenchantement face au régime tracassier et opprimant imposé à son pays, par le biais du symbole du théâtre? La fantaisie du cirque lui ouvrait un champ illimité.

Avec bonheur, cette fantaisie, les comédiens de la Nouvelle Compagnie Théâtrale l'ont manifestée à plein sous la direction de Roland Laroche. Dans le vif chatouillement des couleurs et des lumières, au rythme enlevant d'une musique originale de Ginette Bellavance, Marc Favreau, un merveilleux Auguste, a entraîné le spectacle dans une farandole endiablée, joyeusement accompagné de ses copains, Jean-Louis Millette, Louisette Dussault, André Monmorency, Gilles Pelletier et Ronald France jouant les vilains. On ne peut imaginer un Auguste supérieur à Favreau: un phénomène. C'est tout dire.

L'atelier
qui donnera
à vos imprimés
un caractère
de distinction



IMPRIMEURS - LITHOGRAPHES - STUDIO D'ART

8125, BOUL. SAINT-LAURENT
MONTREAL (351^e), QUÉBEC
388-3781

folio



Sartre Les mots



Des "CLASSIQUES" publiés
avec préface, documents,
notes, aux AUTEURS
les plus ACTUELS,
FOLIO édite
25 titres par mois!

Gallimard Ltée,
Montréal



À VOTRE SERVICE

DANS LE
**GROUPE
DE POINTE**

- ASSURANCE-VIE
- RENTES VIAGÈRES
- ASSURANCE COLLECTIVE



SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

L' É C O N O M I E
MUTUELLE D'ASSURANCE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129 — Tél: 844-2050

DRUMMONDVILLE - GRANBY - JOLIETTE - LAVAL - LONGUEUIL
MONTREAL - OTTAWA - QUÉBEC - SHERBROOKE

"KAMOURASKA"

— un film de Claude Jutra

par
Yves Lever

L'inscription du nom d'Anne Hébert au générique du film fait qu'on peut difficilement en parler sans évoquer le roman inspirateur. Une partie des spectateurs va d'ailleurs au film pour voir comment Jutra s'en est tiré dans l'adaptation, tandis qu'une autre partie va lire le roman par après. Le plus souvent, les deux expériences artistiques ne feront qu'un tout ou bien susciteront une série de comparaisons.

Mais si on s'en tenait strictement au film ? Personnellement, j'ai lu le roman il y a trois ans et n'en conserve que le souvenir — vague, mais agréable, — d'une assez forte émotion ressentie alors. Quelques images, fruits de mon imagination, demeureraient aussi, mais je ne crois pas qu'elles aient influencé ma perception du film à laquelle je veux m'en tenir dans cette analyse.

Démystifier Claude Jutra

Il y a quelques années, le référentiel d'un film renvoyait surtout au nom de la vedette principale. Aujourd'hui, on parle plus volontiers des réalisateurs; et on a bien raison, car ce sont eux les véritables responsables de la qualité des films.

Depuis *Mon oncle Antoine* surtout, Claude Jutra a pris le rang de grande vedette cinématographique. Cette réputation me semble un peu surfaite. Nul doute qu'avec les années Jutra ait acquis un certain métier et qu'on ne craigne plus de le voir tomber dans le kétéine. Nul doute, non plus, qu'il possède cette faculté rare de s'entourer des meilleurs collaborateurs et techniciens. Mais, pour moi, il n'a pas encore manifesté un esprit d'invention et un talent créateur d'une pensée en images qui sont la marque des grands réalisateurs de cinéma. Pas plus dans *Kamouraska* que dans *A tout prendre*, son premier long métrage. *Mon oncle Antoine* était plus un film de Clément Perron (scénario), de Michel Brault (caméra) et de Jean Duceppe (comédien) que de

Jutra. *Kamouraska* nous en dit plus sur Michel Brault (caméra) et Anne Hébert (co-scénariste) que sur Jutra.

Au sortir de la projection, on demeure ébloui par les merveilleuses images que Brault a su capter, aussi bien en plein soleil qu'au beau milieu de la nuit ou dans des appartements sombres. Geneviève Bujold nous a aussi donné quelques bonnes émotions. Mais, auparavant, on a « décroché » plusieurs fois durant le film. Surtout à cause de la direction d'acteurs: le parler et les gestes de Rosalie contredisaient son appartenance paysanne; une mauvaise stylisation des trois tantes les rend plutôt insignifiantes (pensons à ce que Gilles Carle a fait avec ses trois vieux dans *La vraie nature de Bernadette*); la fille d'Elisabeth joue et récite avec une monotonie pénible; Nelson prend trop allure d'adolescent timide, alors que ce rôle deviendrait plus « croyable » dans une personnalité très sensible, mais forte et mystérieuse (on comprend mal d'ailleurs comment il se fait qu'Elisabeth s'éprend d'un être si flegmatique et apeuré). François Tassy et Elisabeth prennent une certaine densité, mais pour avoir vu jouer Geneviève Bujold ailleurs, on a l'impression que son immense talent demeure sous-exploité.

Le montage bouscule aussi un peu trop l'enchaînement des faits (je ne dis pas la chronologie, car il va de soi qu'il ne saurait en être question dans ce genre de film). On accepte facilement la convention du flashback, mais, dans *Kamouraska*, certains manquent de développement (ceux de la sortie du procès, de la première rencontre avec Nelson) alors que d'autres (ceux de l'adolescence) s'allongent inutilement. Le flash-forward du début (vision de Tassy mort et saignant sur la neige) m'apparaît inutile et, de plus, incompréhensible à ce moment-là, si on ne connaît pas déjà l'histoire pour avoir lu le roman; d'ailleurs, peu de personnes remarquent ce plan.

Mais tout cela pourrait encore s'accepter comme défauts mineurs. Plus profondément, on a l'impression que l'essentiel manque dans ce film.

L'émotion

Avec *Kamouraska*, il ne faut pas chercher d'abord une description d'un milieu, l'analyse d'un courant féministe ou la référence à un événement historique (même s'il y en a un dans notre histoire). Il appartient plutôt à ce genre de films qui veulent procurer une émotion forte et gratuite en faisant vibrer au tragique d'une expérience humaine profonde et radicale. Si le spectateur peut « embarquer » et participer à la dramatique vécue par le héros ou l'héroïne, il sera à son tour soulevé par les mêmes émotions et revivra symboliquement, mais efficacement, les mêmes morts et résurrections. Cela requiert une grande puissance d'évocation visuelle, une sonorisation enlevante (principalement la musique) et une bonne utilisation des silences. Rares sont ceux qui y réussissent aussi bien que Hitchcock ou Widerberg avec *Elvira Madigan*.

Parce qu'il est trop bavard et qu'il veut trop en dire en paroles plutôt qu'en images, *Kamouraska* ne donne pas le temps d'intérioriser les sentiments. Parce que les personnages ne savent pas contrôler leur bougeotte, il étourdit et disperse. Surtout, la musique ne participe pas du tout à l'action. Au contraire, on dirait qu'il y a comme un parti-pris de dédramatisation par une musique très discrète et souvent en contre-point. Sous cet aspect, les moments les plus ratés sont sans doute les séquences de François et Elisabeth sur la grève de Kamouraska et la course de Nelson vers sa victime.

Ce qui manque, finalement, c'est un lyrisme visuel et sonore qui aurait créé plus d'émotion que les fausses larmes d'Elisabeth, les grimaces et les cris nerveux des tantes et la placidité de Nelson. L'essentiel qui manque, c'est ce souffle lyrique qui, dans le cinéma (ou la musique), permet de représenter non seulement les douleurs ou joies exceptionnelles, mais aussi celles de la quotidienneté.

Toutefois, dans la production québécoise de ce genre, où l'on ne compte encore que quelques titres, *Kamouraska* s'élève pas mal au-dessus de ses concurrents. Comparativement à *Quelques arpents de neige* (Héroux), par exemple, il représente un très grand progrès.

Un monde de mort

A un autre niveau d'analyse, il faut regarder aussi la classe sociale de l'héroïne. *Kamouraska* nous fournit une représentation assez intéressante de notre monde bourgeois.

La mort domine tout au long de ce film. Pas seulement parce que le rapillage des souvenirs s'effectue pour Elisabeth au chevet de son mari mourant, mais parce qu'Elisabeth représente elle-même cette bourgeoisie secrétant sa propre mort.

L'image la plus caractéristique de tout le film est sans doute celle d'Elisabeth écartant un coin de rideau pour regarder dehors. Mais elle ne voit rien de ce dehors; elle ne retrouve que ses souvenirs, ne laisse rien pénétrer d'autre. A aucun moment de sa vie, elle ne semble avoir été disponible au pays (les gens et les choses). La beauté des paysages, le fleuve, la terre, les couleurs, la chaleur, le blanc de la neige n'entrent pas en elle. Pas plus que les gens: Elisabeth semble ignorer qu'il se passe des choses importantes dans le pays, ne rencontre jamais les paysans qui la font vivre, met tout le monde à son service, même ses maris et son amant. Au lieu de vivre au grand vent (et il y en a à Kamouraska) et de s'en imprégner, elle se veut le centre vers lequel tout doit converger. Tout prendre, mais ne rien donner. Accaparer toute la vie des autres, mais ne jamais réussir à en enrichir la sienne. Détruire les autres pour finalement s'auto-détruire.

Le raffinement du langage et des vêtements, les bals chez le gouverneur, les courbettes et les formules de politesse, le savoir-vivre ne remplacent jamais le savoir-être et ne satisfont jamais le goût de la vie. Ne serait-ce que pour se convaincre de cela, il vaut la peine d'aller voir *Kamouraska*.

Poètes d'hier et d'avant-hier (2)

Rina Lasnier

De tous nos poètes contemporains, Rina Lasnier est certes celui dont la démarche relie et concilie le mieux notre hier et notre aujourd'hui poétiques, et aussi bien notre passé et notre présent collectifs. Aucune œuvre de valeur ne s'enracine aussi profondément, c'est-à-dire de façon aussi intensément personnelle, dans notre terroir catholique et français; aucune, non plus, n'a autant poussé à leurs limites les exigences modernes du bien-dire poétique. Aussi n'était-ce que justice qu'elle entrât tout de suite dans la collection de nos classiques, ce que Fides vient de faire en l'éditant dans la collection du « Nénuphar ». En deux volumes, intitulés très simplement *Poèmes*⁸, nous est livré l'essentiel de l'œuvre de Rina Lasnier. Viendra sans doute s'y ajouter, un jour, *la Salle des rêves*⁹, son dernier recueil, que suivront, nous le souhaitons vivement, de nombreux autres (ne seraient-ils composés que des inédits actuels de l'auteur, nous en serions quand même ravis). Et pourquoi pas aussi, dans la même collection, un volume de son théâtre, où affleure de façon presque continue une poésie délicate? Et un recueil de prose, dont nous possédons un si merveilleux avant-goût dans *Miroirs*¹⁰?

On nous permettra de regretter un peu que, d'*Images et proses* et de *Madones canadiennes*, *Poèmes* ne reproduise que des morceaux choisis. Sans doute la sélection a été faite d'une main experte et, comme telle, on n'y peut rien redire, sauf qu'on l'aurait désirée moins mince; même qu'on aurait voulu retrouver au complet ces deux recueils: ils contiennent, en effet, à son meilleur la poésie croyante des humbles et des simples de chez nous. On voit également mieux, à partir d'*Images et proses* (1941) et de *Madones canadiennes* (1944), quel itinéraire poétique et spirituel Rina Lasnier a parcouru avant d'en arriver au magnifique *Chant de la montée* (1947), que nous nous plaçons, malgré la volonté actuelle de son auteur, à qualifier de mystique. Que l'expérience la racontée n'en ait pas été une de toute la personne-créature avec le Tout-Créateur, c'est évident; mais, même avortée, cette tentative d'amour comblant et fusionnant reste mystique dans sa visée et sa portée. Surtout, ce *Chant*, avec la retombée qui suit: *Escales* (1950), est exemplaire, à travers l'aventure du poète, de cet envol religieux que notre peuple connut pendant un siècle (la seconde moitié du dix-neuvième et la première du vingtième) avant de se rendre compte qu'il n'était pas, comme on le lui avait fait accroire et comme il l'avait prétendu, le meilleur des peuples, la Marie préférée par Dieu entre toutes les Marthes de la terre.

Eût-elle réfléchi davantage à cette exemplarité de sa propre démarche, Rina Lasnier n'eût probablement pas éprouvé le besoin de composer l'« avant-dire » que nous trouvons au début de *Poèmes* et qui fait peine à lire, parce que l'on y sent trop le désarroi d'un poète qui se croit à la fois assez peu et assez

mal aimé de notre temps. Sans que l'on eût besoin de la rassurer sur l'amour qu'on lui porte aujourd'hui, et qui est plus profond et plus large qu'il y a quelques années, elle aurait compris que la « Présence de l'Absence » est toujours là, parmi nous, qui œuvre d'une façon invisible et mystérieuse, mais sûre. L'amour du poète Lasnier s'est-il appauvri, lui, d'avoir touché terre dans *Escales* et cherché des sentiers d'ici dans les recueils suivants? Non, bien au contraire; il a trouvé à même les ténèbres épaisses de l'existence quotidienne et commune des richesses nouvelles qui ont ajouté au poids de son cœur, découvert à même le regard poreux de tous les êtres charnels la source de la lumière qui, de bas en haut tout autant que de haut en bas, éclaire d'espérance, de bonté et de charité l'Unique monde, l'univers entier « sauvable » et sauvé. Et nous avons eu droit, après *Mémoire sans jours* (1960), à une poésie qui, d'avoir fréquenté les *Gisants* (1963), ne s'en évadait qu'« au comble du souvenir », puis, à travers l'Homme de l'*Arbre blanc* (1966), s'en remettait au Père et trouvait, dans *la Salle des rêves* (p. 105), « la paix de l'épouse »:

Tu es en moi le puits creusé jour à jour,
dors, remontée en moi comme les anneaux
de l'eau...

L'aventure de l'œuvre n'est pas différente de celle du poète:

Ah ! qui croit prendre la mer sans mordre
le sel, qui croit s'y jeter sans la dénouer
tout entière et la tarir de toutes parts plus
que le soleil, qui croit regarder l'amour
sans s'engouffrer dans le regard, qu'il se
masque de sable comme l'autruche !
(*Poèmes*, 2:255.)

Ne faut-il pas aux « verbes du verbe » cette confiance têtue de la pierre:

La pierre qui se dispute cent ans avec
l'épaisseur et pousse peu à peu son épaule
jusqu'à la surface, cette aveugle diligente
qui garde maigre la terre, ayant surmonté
la horde des sources elle écoute enfin ce
ciel qui l'entend durer. (*Ibid.*, 257.)

René Dionne.

Département de lettres françaises,
Université d'Ottawa.

8. Tome I: *Images et proses*, *Madones canadiennes*, *Le Chant de la montée*, *Escales*, *Présence de l'absence*; tome II: *Mémoire sans jours*, *Les Gisants*, *L'Arbre blanc*, *Poèmes anglais*. — Montréal, Fides, 1972, 322 et 322 pp., 21.5 cm. Le tome I est précédé d'un « avant-dire » de l'auteur (pp. 7-18). Les *Poèmes anglais* (285-313) regroupent les pièces en langue anglaise qui avaient paru dans *Présence de l'absence* (39-40), *Mémoire sans jours* (95-103), *les Gisants* (59, 68, 93, 94, 102), *L'Arbre blanc* (20-24, 69-73) et « Three Poems for Young Lovers ».

9. Coll. « Sur parole ». — Montréal, HMH, 1971, 113 pp., 18 cm.

10. Montréal, les Éditions de l'Atelier, 1960, 129 pp., 19.5 cm.

Ouvrages parus à Bellarmin depuis la fin de 1972

L'avortement libre ?, par Marcel Marcotte, S.J. — L'avortement est une des grandes questions de l'heure. Question d'autant plus importante qu'elle met en cause la vie et la mort des individus, le bonheur des familles et l'avenir de la collectivité. Des valeurs humaines et spirituelles fondamentales s'y trouvent engagées. Ce sont ces valeurs que l'auteur met en évidence. Format livre de poche. 131 pages. \$1.50.

La femme dans la vie et dans l'Église, par Hélène Fruchet. — Coédition Le Sénevé, Paris / Bellarmin. L'auteur, une religieuse française, reprend, à grands traits, l'histoire faite de progrès et de régressions de la femme dans la société. Est-elle, de nos jours, parvenue à conquérir la place qui doit être la sienne ? C'est la "bonne santé" de la société tout entière qui en dépend. Quel fut le rôle de l'Église dans cette promotion laborieuse ? Et que peut-elle faire maintenant ? 5 1/2 x 7 3/4. 92 pages. \$2.40.

Les jongleurs du billochet, par Germain Lemieux, S.J., directeur de l'Institut de Folklore de l'Université de Sudbury. — L'ouvrage porte en sous-titre : "Conteurs et contes franco-ontariens". Le Service de presse de l'Office des Communications sociales écrit que cette étude "constitue une merveilleuse illustration, en même temps qu'une définition, de ce que peut être la recherche ethnographique" et qu'elle "est une bouffée d'air frais dans un domaine parfois plus sévèrement traité". 5 1/2 x 8 7/8. 134 pages. \$3.00.

Les longs chemins de l'homme. Poèmes: Gilles Cusson. Photos: Paul Hamel. — Ce livre est composé d'une quarantaine de courts poèmes qu'accompagnent autant de belles photos en noir et blanc. Rina Lasnier écrit : "J'ai aussi lu et vu l'album des images des chemins de l'homme. Je dirais que les poèmes sont des ponctuations reposantes, quand l'œil fait respirer le cœur et la parole le renvoie à l'âme... Un ouvrage de ce genre devrait se vendre, car il est fraîcheur et vérité". 7 x 8. 97 pages. \$3.00.

Monseigneur Bourget et son temps. Tome III, l'Évêque de Montréal, deuxième partie : la marche en avant du diocèse (1846-1876), par Léon Pouliot, S.J. — L'auteur écrit dans l'avant-propos : "Faire mieux connaître le grand homme d'Église que fut le deuxième évêque de Montréal, l'esprit qui l'animait, l'influence qu'il a pu exercer sur le milieu, tel était à l'origine et tel est encore aujourd'hui le but de **Monseigneur Bourget et son temps**." 6 1/2 x 8 5/8. 197 pages. \$5.00.

La première mission des Jésuites en Nouvelle-France (1611-1613) et Les commencements du Collège de Québec (1626-1670), par Lucien Campeau, S.J. — Ce livre inaugure une collection, les "Cahiers d'histoire des Jésuites", qui se propose de divulguer des études historiques sur l'activité des Jésuites au Canada. Le premier sujet de ce Cahier illustre les difficultés des missionnaires dans un pays inculte, au milieu d'aventuriers parfois hauts en couleur, mais de commerce peu facile. La seconde étude est une tentative de rassembler et de construire en histoire cohérente les bribes éparses d'information qu'on possède sur le collège de Québec. Cinq planches, dont une carte géographique. 5 1/2 x 7 3/4. 128 pages. \$3.00.

Vraies et fausses apparitions dans l'Église, par Bernard Billet, Joaquin-Maria Alonso, Boris Brobrinsky, Marc Oraison et René Laurentin. — Coédition Lethiellux, Paris / Bellarmin. Ce volume rassemble les exposés de la Session annuelle de la Société française d'Études mariales, tenue à Pontmain (Mayenne, France) les 9, 10 et 11 septembre 1971. Les apparitions de la Vierge posent à l'Église un problème épineux et complexe. De tels "faits" sont-ils vérifiables ? Quelle en est la portée ? Comment les situer en toute vie chrétienne, puisque la hiérarchie ne les présente jamais comme articles de foi et, en cas de décision négative, n'interdit pas toujours le culte ou le pèlerinage né de "manifestations" ? 5 1/4 x 8 1/4. 204 pages. \$5.70.

Notre catalogue est envoyé sur demande

LES ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal 351

Tél. : (514) 387-2541

POUR
ASSISTER
AUX

EMISSIONS PUBLIQUES

RADIO-CANADA
A MONTREAL
COMPOSEZ
868-3211
POSTE 1608

Bientôt
le studio 42
de la nouvelle maison
de **Radio-Canada**
sera en mesure
de recevoir
650 téléspectateurs

